
**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Louise Boucher, présidente
 Mario Dumais, commissaire
 André Beauchamp, commissaire
 Alfred Marquis, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
PORTANT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

VOLUME 73

Séance tenue le 5 mars 2003, à 9 heures
Syndicat de la fonction publique
5100, des Gradins
Québec

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 5 MARS 2003, SÉANCE DE L'AVANT-MIDI.....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	1
MÉMOIRE DE L'ACMQVQ	1
MÉMOIRE DE LA TABLE DE CONCERTATION EN ENVIRONNEMENT DE PORTNEUF	15
MÉMOIRE DE LA FÉDÉRATION DE L'UPA DE LÉVIS-BELLECHASSE, RIVE-NORD, LOTBINIÈRE-MÉGANTIC ET LE SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE PORCS DE LA RÉGION DE QUÉBEC.....	27

(SÉANCE DE L'AVANT-MIDI)

MOT DE LA PRÉSIDENTE

5

LA PRÉSIDENTE :

Alors, Mesdames et Messieurs, bonjour et bienvenue à cette deuxième partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec.

10

Alors, nous poursuivons nos séances publiques qui sont réservées à l'audition des mémoires présentés par les citoyens et différents groupes, municipalités, qui se sont inscrits préalablement auprès de la coordonnatrice du secrétariat de la Commission pour indiquer leur intention de témoigner devant la Commission.

15

Alors, ce matin, nous avons la présentation de trois (3) mémoires et, donc, nous entendrons d'abord les deux (2) premières présentations, après quoi, il y aura une pause, et nous entendrons, par la suite, le dernier groupe de l'avant-midi.

20

Dans le cas des deux (2) premiers groupes, une demi-heure au total est réservée à chacun et, dans le cas du deuxième, comme ils sont trois (3) regroupés, le temps sera d'une heure.

25

Je vous rappelle que s'il y a des faits à rectifier dans les présentations qui sont faites, un droit de rectification est possible. Il faut pour cela vous inscrire au registre, à l'arrière de la salle, mais j'aimerais bien préciser qu'il s'agit de corriger des faits et non pas d'exprimer une contre-opinion à celle que vous venez d'entendre. Alors, c'est à la fin de la séance, s'il y a des gens qui sont inscrits au registre de la rectification, que je vous inviterai à rectifier les faits, s'il en est.

30

Alors, sans plus tarder, j'inviterais le premier groupe inscrit, soit l'action des citoyens pour le maintien de la qualité de vie à Québec, à se présenter devant nous.

35

Alors, bonjour, d'abord.

Mme GINETTE BEAULIEU :

Bonjour.

40

LA PRÉSIDENTE :

Je vous inviterais, s'il vous plaît, à vous présenter pour que notre sténographe puisse bien vous identifier lorsque vous parlez et pour que nous aussi, nous puissions coller un nom à un visage.

45

Mme GINETTE BEAULIEU :

50 Madame la présidente, Messieurs les commissaires, j'aimerais vous présenter les deux (2) personnes qui m'accompagnent.

À ma gauche, madame Nicole Gagné, qui est secrétaire de notre association et, à ma droite, monsieur Jacques Létourneau qui est vice-président. Quand à moi, mon nom est Ginette Beaulieu, et je suis responsable des communications à l'association.

55 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour, Monsieur et Mesdames.

60 **Mme GINETTE BEAULIEU :**

Alors, notre mémoire, présenté devant vous, a comme titre : «L'élevage porcin vu par des citoyens».

65 Je me permets d'abord de vous présenter notre association.

L'Action des citoyens pour le maintien de la qualité de vie à Québec est un comité de citoyens fondé en novembre 2001 et incorporé par charte provinciale du Québec, le 8 janvier 2002, sous le matricule 1160521424.

70 Vous me permettrez de vous ramener à la ligne précédente afin que vous corrigiez une erreur de frappe. Dans le mot «chartre», il n'y a pas deux (2) R, le deuxième doit être biffé. Nous ne sommes pas encore élevés à la hauteur des cathédrales!

75 Ce comité a pour objet de promouvoir le maintien des conditions assurant la qualité de la vie dans le territoire de la ville de Québec, c'est-à-dire, informer et mobiliser les citoyens et citoyennes sur toutes questions touchant ses objets; représenter les personnes qui soutiennent ces objectifs auprès des autorités; prévenir la mise en place d'activités agricoles, industrielles, commerciales ou municipales pouvant affecter la qualité de l'eau, de l'air, du sol ou de la santé des citoyens et, enfin, assurer la surveillance d'activités susceptibles de détériorer la qualité de
80 vie de ses citoyens, c'est-à-dire, qualité de l'eau, de l'air, du sol ou la santé des dits citoyens.

L'Action des citoyens pour le maintien de la qualité de vie à Québec regroupe
85 présentement 508 membres, dont 9 ont été élus en assemblée générale pour former le comité exécutif.

Je demanderais maintenant à madame Gagné de vous présenter la première partie de notre mémoire.

90 **Mme NICOLE GAGNÉ :**

Merci.

Alors, l'élevage porcin vu par des citoyens. Notre organisme, l'ACMQVQ, est né en réaction à l'annonce de la construction d'une porcherie industrielle à l'intérieur de la nouvelle

95 ville de Québec. Donc, le sujet abordé par la Commission sur le développement durable de la
production porcine au Québec nous concerne directement.

En effet, en novembre 2001, nous avons été consternés d'apprendre qu'un promoteur
se préparait à construire une porcherie dans notre milieu. En quelques jours, un groupe de
100 citoyens particulièrement concernés s'est mobilisé pour faire échec à ce projet.

Nous nous sommes documentés sur les conséquences que la venue de cet élevage
aurait sur notre qualité de vie. Nous avons alors réalisé que notre air, notre eau et nos sols
étaient menacés. Ces appréhensions ne tiennent pas de la légende urbaine, mais sont
105 confirmées par des documents déjà déposés devant cette Commission, entre autres, celui de
la Direction de la santé publique, et dans lequel le docteur Benoît Gingras conclut que, et je le
cite : «Les activités de production animale constituent une source maintenant reconnue de
contamination de l'environnement.»

À la suite de ce constat, la première action du comité fut de faire circuler une pétition
110 conter la construction de cette porcherie. Nous avons recueilli les signatures de plus de 2 600
résidents du secteur concerné. Nous tenons à spécifier que ces signatures venaient d'une
partie seulement de l'arrondissement Laurentien et que, considérant l'urgence d'agir, nous
étions limités dans le temps.

115 Les signataires de cette pétition nous ont fait valoir les points suivants : «Nous sommes
déjà établis, parfois depuis fort longtemps, dans un environnement choisi et reconnu pour la
qualité de son air et de son eau.»

120 «Ce projet menace cette qualité de vie par la pollution de l'air, des sols et de l'eau,
comme on l'a constaté dans les régions où ce type d'élevage est déjà implanté.»

«Nous savons que si ce projet voit le jour, nous ferons face à une dévaluation
125 importante de notre propriété.»

Et ils avaient raison. Monsieur Romé Bouchard de l'Union paysanne, dans son livre
intitulé «Plaidoyer pour un agriculture paysanne», parlant des régions touchées par l'odeur de
purin de porc, déclare que : «Les propriétés subissent une dévaluation pouvant aller jusqu'à
130 plus de 30 %.»

Lors de nos rencontres avec les citoyens, nous avons pu constater que le problème
des odeurs était le premier souligné et celui qui inquiétait le plus.

Effectivement, c'est un problème crucial et, par conséquent, il ne faudrait surtout pas le
135 ramener à un simple inconvénient. La pollution de l'air consécutive à la production porcine
cause des problèmes de santé physiques et psychiques. Revenons au document de la
Direction de la santé publique ci-haut mentionné, dans lequel le docteur Benoît Gingras
déclare : «Nous sommes convaincus que la notion d'inconvénient notamment avec les odeurs
est dépassée. On en est à un niveau de risque pour la population.»

140

M. JACQUES LÉTOURNEAU :

145 Nous vous rappelons que ce mémoire est présenté par un groupe de citoyens. Nous tenons donc à vous faire remarquer que les impacts négatifs d'une telle industrie installée en milieu urbain seraient multipliés par le nombre important de citoyens qui en souffriraient.

150 Madame Louise Harel, lors de la fusion des villes, a déclaré que : «Le Québec repose sur deux réalités qu'il faut renforcer, il s'agit du milieu urbain et du milieu rural.» Or, les huit nouvelles grandes villes du Québec comptent 52 % de la population et occupent un peu plus de 1 % du territoire, alors que le rural, avec moins de 15 % des citoyens, se répartit sur près de 85 % du territoire québécois.

155 Dans ce contexte, comment justifier l'implantation d'une porcherie industrielle à l'intérieur d'une ville comme Québec?

160 Présentement, nous jouissons d'une bonne qualité de vie, grâce à des producteurs respectueux de leurs voisins citoyens. Nous voulons d'ailleurs souligner l'exemple d'un producteur bovin installé dans la zone agricole de l'arrondissement Laurentien : monsieur Benoît Paquet, dont le mode de fonctionnement respecte en tout point l'environnement et la qualité de vie de ses citoyens. Pour lui, l'adjectif «durable» se rapporte à l'environnement plutôt qu'au compte de banque.

165 Nous souhaitons d'ailleurs que les liens entre les producteurs fermiers et les citoyens soient renforcés par des visites à la ferme plus fréquentes et des marchés publics encore mieux connus et, si possible, de nouveaux, plus près des citoyens de tous les secteurs de la ville.

170 De plus, la ville de Québec compte sur l'industrie touristique pour une part importante de ses revenus. Ce joyau du patrimoine mondial s'accorde mal avec l'odeur de porcherie. L'aéroport étant situé à moins de trois kilomètres de la dernière zone désignée pour un tel élevage, vous comprendrez facilement nos craintes. Nous souhaitons que les touristes reconnaissent Québec par autre chose que l'odeur du purin de porc. Nous espérons que la ville de Québec n'ait jamais à choisir entre tourisme et porcherie.

175 **Mme GINETTE BEAULIEU :**

180 Compte tenu des considérations énumérées plus tôt, l'ACMQVQ recommande qu'aucune production porcine industrielle, de même que l'épandage de purin de porc ne soient autorisés à l'intérieur de la ville de Québec.

185 Par conséquent, nous demandons que soit enlevée la dernière zone permise pour l'élevage porcin à Québec, soit celle de 175 hectares, situés à l'extrémité nord-ouest de l'ancienne ville de Sainte-Foy; qu'aucun terrain ne soit alloué pour l'épandage de purin de porc sur tout le territoire de la ville de Québec et que notre zone agricole soit conservée par le biais du plein contrôle des autorités municipales sur le type d'élevage qu'on y pratique, car nous croyons que c'est la meilleure façon de ne pas la voir se détériorer.

190 Nous espérons que nos recommandations soient retenues par le ministère de l'Environnement et qu'elles donnent lieu aux modifications législatives appropriées.

Nonobstant ce que nous venons de déclarer dans ce mémoire, la première question à se poser ne serait-elle pas la suivante : Avons-nous besoin de nouvelles porcheries au Québec?

195 Nous espérons que, bientôt, se lèvera cette politicienne ou ce politicien de cœur, d'intelligence et de conscience sociale pour déclarer : «C'est assez. Arrêtons-nous et évaluons le coût social de l'élevage porcin industriel tel qu'il se pratique aujourd'hui au Québec.»

200 De même, dans une démarche prospective, il faudrait évaluer combien coûtera la décontamination de nos sols et la dépollution de notre eau dans quelques années.

On se rendra compte, peut-être trop tard, que ce qui nous semblait un apport économique important était, en fait, un leurre.

205 À l'ACMQVQ, nous croyons qu'il n'y a aucune raison économique valable qui justifie de polluer la terre et de détruire la qualité de vie des citoyens.

LA PRÉSIDENTE :

210 Alors, je vous remercie pour ce témoignage.

215 Ma première question, je voudrais m'assurer, là, que je comprends très bien vos recommandations. Vous dites que vous recommandez qu'aucune production porcine industrielle, de même que l'épandage de purin de porc ne soient autorisés à l'intérieur de la ville de Québec.

220 Est-ce que, donc, vous acceptez que des plus petites productions d'élevage porcin soient implantées dans la ville, dans les seceturs réservés, là, bien sûr, mais est-ce que le mot «industriel» est important ou si c'est parce que vous associez la production porcine à l'industrie tout simplement?

Mme GINETTE BEAULIEU :

225 En fait, nous croyons que, considérant ce qui se passe présentement, la seule façon pour qu'une production porcine soit rentable, il faut que ce soit gros. Alors, je ne pense pas qu'un producteur ait le goût d'avoir un ou deux (2) porcs chez lui, comme ça se faisait, comme on dit, dans le bon vieux temps.

230 Je pense que nous sommes rendus à un temps où l'élevage porcin doit se faire sur une très grande échelle. Et quand on parle d'industriel, on parle de neuf cents (900), sept cents (700), huit cents (800), neuf cents (900) porcs, sinon je ne crois pas que ce soit rentable.

235 C'est pourquoi, dans notre mémoire, nous avons toujours spécifié «industriel» en ce sens que c'est l'industrie telle qu'on l'exploite présentement qui devient une production rentable.

C'est à ça qu'on pense.

240 Parce que présentement, dans la région de Québec, il n'y a aucun élevage de porcs et nous ne pensons pas que demain matin, des producteurs vont prendre le goût d'avoir quelques porcs, là, pour le plaisir d'avoir quelques porcs, ça nous étonnerait beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

245

Donc, c'est une interdiction complète de produire du porc...

Mme GINETTE BEAULIEU :

250

Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

... dans la ville de Québec...

255

Mme GINETTE BEAULIEU :

Exactement.

260

LA PRÉSIDENTE :

... sur le territoire de la ville de Québec?

Mme GINETTE BEAULIEU :

265

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

270

D'accord. Maintenant, quant à l'épandage de purin, donc c'est la même chose, c'est-à-dire que vous ne dissociez pas fumier solide, fumier liquide; c'est toute interdiction de fumier de porc, finalement, là, qu'il soit liquide ou solide?

Mme NICOLE GAGNÉ :

275

Pour répondre à votre question, c'est vraiment le purin de porc -- le purin par lui-même est liquide, là -- qu'on ne veut pas voir sur le terrain de la ville de Québec. Quant à ce qui concerne sur litière, qui devient un compost et tout ça, je pense que ça ne se fait pas présentement, ça n'existe pas -- on voudrait bien que ça existe -- et quand ça existera avec

280 vraiment des normes à respecter puis des inspecteurs qui feront respecter les normes, à ce moment-là, on pourra peut-être dire oui.

Parce que supposément... on n'est pas des experts dans ça du tout, là, supposément que ça nourrit le sol -- puis j'étais présente hier à la présentation de l'Union paysanne -- mais pour l'instant, on ne peut pas dire qu'on n'en veut pas parce que ça ne se fait pas, il n'y a pas de normes, ce n'est pas inspecté non plus. C'est vraiment le purin de porc, qu'on n'en veut pas du tout sur le territoire de la ville de Québec.

LA PRÉSIDENTE :

290

Donc, vous dites non au lisier, là, ce qu'on appelle le lisier de porc?

Mme NICOLE GAGNÉ :

295

Le lisier, oui.

LA PRÉSIDENTE :

300

Parfait. Compte tenu des odeurs qui y sont associées?

Mme NICOLE GAGNÉ :

305

Et de toute la pollution des sols en plus de l'air, pas seulement les odeurs, là, mais je pense que... tout ce que ça comporte, l'eau aussi.

LA PRÉSIDENTE :

310

Est-ce que votre interdiction... votre groupe, là, lorsqu'il recommande une telle interdiction, il ne se préoccupe que de la ville de Québec ou s'il souhaiterait également que cette restriction s'applique ailleurs que sur le territoire de la ville?

Mme GINETTE BEAULIEU :

315

Je voudrais vous rappeler que le titre de notre mémoire, c'est «L'élevage porcin vu par des citoyens». Alors ici, nous représentons un groupe de citoyens de la ville de Québec. L'ajout que nous avons fait à la fin de notre mémoire vient dire que nous n'en voulons pas à Québec mais que le syndrome du «pas dans ma cour», nous n'en souffrons pas non plus et que les gens qui, ailleurs, souffrent d'un élevage porcin qui, en fait, s'avère dévastateur et polluant, ont le droit eux aussi de venir vous dire qu'ils n'en veulent pas.

320

Mais nous, nous sommes des citoyens qui représentons la ville de Québec. On ne voudrait pas aller plus loin pour le moment.

LA PRÉSIDENTE :

325

Parfait. Monsieur Dumais, oui?

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

330 En rapport avec ce même thème, vous nous expliquez un peu comment vous concevez
ou quelle attitude vous avez pour des élevages situés en dehors de la ville de Québec. Vous
nous dites, les citoyens ont le droit de venir exprimer leur opposition quand ils sont situés dans
d'autres régions. Alors, c'est entendu, c'est bien sûr et on va en entendre un grand nombre.

335 Mais d'un autre côté, il y a d'autres citoyens qui, eux, ont une autre attitude. En
particulier, comment réagissez-vous vis-à-vis des groupes en Abitibi qui, eux, disent : nous, on
est prêt à en accueillir de la production porcine chez nous et on considère qu'on dispose de
l'espace suffisant pour le recyclage à travers l'épandage des déjections porcines.

340 Alors, en regard de la question que vous posez à la page 7, quelle serait votre attitude
vis-à-vis un tel groupe de personnes?

Mme NICOLE GAGNÉ :

345 Premièrement, moi, je ne voudrais pas répondre au nom de l'ACMQVQ à cette
question-là parce qu'on est vraiment un mandat, là, au niveau de la ville de Québec. Et toutes
les recommandations de notre mémoire puis les études qu'on a faites là-dessus, ça s'arrêtaient
vraiment à la ville de Québec.

350 Répondre à votre question, ce serait de façon personnelle. Bon. Moi...

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Mais, madame...

355

Mme NICOLE GAGNÉ :

Oui?

360 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

... à ce moment-là, comment expliquez-vous...

Mme NICOLE GAGNÉ :

365

Oui?

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

370 ... ce qu'on retrouve dans la page 7 où là, vous parlez explicitement de l'ensemble de
la province?

Mme NICOLE GAGNÉ :

375 Oui.

Mme GINETTE BEAULIEU :

Je vais tenter de vous répondre, monsieur Dumais.

380

En fait, votre commission a comme titre, je crois, c'est le développement durable de l'élevage porcin au Québec. Est-ce que je suis correct?

LA PRÉSIDENTE :

385

De la production porcine.

Mme GINETTE BEAULIEU :

390

De la production porcine. Oui.

Alors nous, on pense qu'il faut aussi assurer le développement durable des autres productions au Québec, des diverses productions au Québec. Et peut-être qu'il faut se demander pourquoi les producteurs agricoles sont-ils si intéressés par l'élevage porcin?

395

C'est fort probablement qu'ils sont assurés de revenus, ils ont des subventions et savent que, de toute façon, ils vont avoir un prix pour leurs porcs. Si ces subventions, si cette façon de faire s'appliquaient aux autres productions au niveau agricole, est-ce que nous aurions autant d'intérêt pour l'élevage du porc?

400

Est-ce que, par exemple, la culture maraîchère ne pourrait pas tenter les producteurs si elle avait le même soutien financier?

Je me demande si on ne pourrait pas revoir à la baisse l'objectif de produire autant de porcs pour l'exportation. Est-ce qu'on ne pourrait pas produire autre chose? Et, hier soir, en songeant à cette démarche que nous ferons ce matin, je me rappelais à quel point les Québécois sont ingénieux!

405

Nous assistons présentement à la naissance d'une kyrielle d'industries en biotechnologie, à Québec par exemple, et en haute technologie. Est-ce qu'au Québec, on ne pourrait pas augmenter la valeur de nos exportations par nos cerveaux plutôt que par l'élevage de porcs? Grande question.

410

Et on pense aussi, dans la région de Québec, à toutes les possibilités récréo-touristiques dont nous disposons. Est-ce qu'on ne pourrait pas justement augmenter notre apport au niveau financier des exportations, les gens qui viennent ici en tourisme et surtout, je le rappelle, toutes nos trouvailles, notre ingéniosité de Québécois!

415

Est-ce que ça ne pourrait pas être ça qui fasse, en fait, la... qui soit la première partie de la force de nos exportations?

420

Alors, je ne répondrai pas... je n'ai pas complètement répondu à votre question, mais je pense que j'ai peut-être un petit peu éclairé la page 7.

425 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur...?

430 **M. JACQUES LÉTOURNEAU :**

Moi, je vais répondre au point de vue personnel.

435 Lorsque mon père a décidé de déménager où est-ce qu'on est présentement, il a choisi une qualité de vie. On venait de l'Île d'Orléans, il a déménagé dans un endroit où est-ce que l'air est pur, l'eau est bonne. J'ai fait le choix, je demeure encore là. Que je sois n'importe où dans la province de Québec, quand je choisis un milieu, si je veux vivre dans un territoire agricole, je vais y aller puis j'en subirai les conséquences.

440 Si je regarde, par exemple, moi j'ai voyagé trente-cinq (35) ans dans la province, quand j'allais travailler dans le bout de Saint-Bernard de Beauce, qui est la capitale du porc, vous connaissez, c'est une place que je ne voudrais pas vivre. J'ai rencontré des personnes qui sont parties de là, qui ont été s'implanter ailleurs avec une qualité d'air parfaite et, aujourd'hui, on leur jette des porcheries à côté de chez eux, ils sont bien malheureux puis ils en subissent des conséquences monétaires et psychiques et psychologiques, comme on dit souvent.

445 Ça fait que, pour répondre un peu à votre question, je réponds personnellement et non pour l'ACMQVQ. Si j'étais un citoyen où est-ce qu'on viendrait implanter une porcherie ou quel que soit l'élevage qu'on voudra, j'ai fait un choix dans ma vie, je m'en vais rester dans un endroit où est-ce que l'air est pur et puis je voudrais le conserver. Parce que je trouve que, 450 des bouts, on ne respecte pas le citoyen, on met surtout l'emphase sur la production puis les producteurs.

Puis, il y en a qui investissent de l'argent, c'est rien qu'un but, c'est de faire de l'argent.

455 Alors, pourquoi faire subir le petit citoyen qui a choisi un endroit et qu'on vienne lui implanter une porcherie ou quel que soit l'autre... industriel à côté de chez eux?

LA PRÉSIDENTE :

460 Monsieur Beauchamp?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

465 Je ne connais pas beaucoup l'arrière-fond, là, de Sainte-Foy et de sa partie agricole. Vous évoquez un producteur bovin, si je comprends bien, vous avez dit tantôt qu'il n'y avait pas de production porcine dans ce qui est maintenant le territoire de la ville de Québec et dans l'ancien Sainte-Foy.

470 Monsieur le producteur bovin en question, est-ce que sa gestion des déchets... pas des déchets, mais sa gestion des déjections animales, comment se fait-elle?

Mme GINETTE BEAULIEU :

475 Monsieur Paquet, j'ai eu la chance d'aller visiter sa production l'hiver dernier, en décembre, et il a eu de l'aide gouvernementale pour justement avoir une bâtisse qui permette, dans un côté de sa bâtisse, de ramasser les déjections et ainsi de les traiter de façon à ne pas les épandre et les laisser en tas à l'extérieur. Il a suivi un plan tout à fait conforme, selon ce que le gouvernement proposait, et c'est ce qui fait qu'il respecte l'environnement totalement et puis, il n'est...

480

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Est-ce qu'il les épand?

485

Mme GINETTE BEAULIEU :

Présentement, ils sont dans sa bâtisse, les rejets sont dans sa bâtisse et je ne saurais vous dire malheureusement quelle sera la suite des choses, mais je crois qu'il y a, pour lui... je suis certaine qu'il a vraiment un souci de faire en sorte qu'il n'y ait aucune pollution.

490

Par quel moyen? J'avoue que je ne peux pas répondre à votre question.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

495

Non, c'est parce que c'était lié à votre deuxième recommandation, là, qu'aucun épandage de purin de porc, alors je me demandais si un épandage de...

Mme GINETTE BEAULIEU :

500

Oui, mais vous remarquerez que...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

... lisier de bœuf, par exemple, est-ce que ça irait...?

505

Mme GINETTE BEAULIEU :

Oui, l'épandage de lisier de bœuf a sans doute ses inconvénients, mais il n'y a rien de comparable avec l'épandage du lisier de porc. C'est ça, je pense, qu'il faut retenir.

510

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Merci.

515 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Marquis?

520 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Une petite question un peu dans le même sens.

Est-ce que vous savez, le projet qui était demandé à Sainte-Foi, si c'était un élevage sur lisier ou un élevage sur litière?

525

Mme GINETTE BEAULIEU :

Lorsque ça nous a été présenté, il était question d'un élevage sur litière. Mais, lorsque nous avons rencontré le producteur, le futur producteur, celui qui avait le projet, nous avons compris que monsieur n'avait aucune conscience au niveau de l'environnement. Il m'a dit... il nous a dit : «Si vous comptez sur ma conscience écologique, oubliez ça, j'en ai aucune.» C'est très clair, je pense.

530

Alors, peut-être que monsieur aurait accepté au départ un élevage sur litière, mais il se serait vite converti... il serait vite revenu, pardon, au lisier parce qu'il nous avait dit que le gouvernement était sur le point de passer des lois qui permettent de revenir au lisier, en fait, il avait des présomptions que, au jourd'hui, on se rend compte que c'était faux, mais lui il n'attendait que ça pour revenir au purin liquide... au liquide.

535

540 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

J'aurais une explication à demander à votre... un de vos dernières phrases, c'est-à-dire la dernière phrase au bas de la page 7.

545

En fait, je voudrais mieux comprendre cet énoncé-là, c'est-à-dire, vous dites : «... aucune raison économique valable ne peut justifier de polluer la terre ou de détruire la qualité de vie des citoyens», là.

Alors, est-ce que cet énoncé, dans votre esprit, ça veut dire que les lois du Québec, actuellement, n'empêchent pas de polluer la terre si elles sont observées ou si vous trouvez que les lois ne sont pas assez sévères? Parce que c'est un peu cette explication-là que j'aimerais avoir, si c'est possible.

550

Mme GINETTE BEAULIEU :

555

C'est exactement ça. Les lois ne sont pas assez sévères et, surtout, il n'y a pas les moyens pour les faire appliquer.

Dans le Soleil d'hier, je lisais un compte rendu d'un groupe qui est venu vous présenter son mémoire et qui disait que c'était un échec au Québec, qu'on n'avait pas pu empêcher la pollution d'aucune façon parce que probablement que les lois... il y en a des lois puis

560

565

d'ailleurs, je tiens à souligner que monsieur Boisclair depuis un an a fait des efforts immenses en ce sens, sauf que, faudrait-il être certain que les inspecteurs sont là pour les faire appliquer, que ces lois soient vraiment... qu'il y ait des normes, qu'il y ait des règles et qu'on ait les inspecteurs et les sanctions qu'il faut pour les faire accepter.

C'est là, je pense que le bât blesse.

570

LA PRÉSIDENTE :

Alors sur ce, Mesdames et Messieurs, nous vous remercions d'avoir participé à cette consultation publique et de nous avoir livré ce témoignage.

575

Nous ne nous lèverons pas, là, pour vous saluer, pour pouvoir enchaîner avec les prochains intervenants.

580

Mme NICOLE GAGNÉ :

Nous vous remercions de nous avoir écoutés aussi.

585

Mme GINETTE BEAULIEU :

Merci. Au revoir.

590

LA PRÉSIDENTE :

Alors, maintenant, j'inviterais la Table de concertation en environnement de Portneuf. Alors, bonjour.

595

M. RICHARD CÔTÉ :

Bonjour.

600

LA PRÉSIDENTE :

Je vous inviterais peut-être à vous présenter, d'abord.

605

M. RICHARD CÔTÉ :

Bon. Donc, on représente la Table d'environnement... Table de concertation...

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous pourriez parler un peu plus près de votre micro...

610 **M. RICHARD CÔTÉ :**

Oui.

615 **LA PRÉSIDENTE :**

... pour être sûr que nous allons bien tous vous entendre?

620 **M. RICHARD CÔTÉ :**

O.K. Donc, on représente la Table de concertation en environnement de Potneuf. Donc, je représente douze (12) membres qui, eux, représentent aussi des groupes environnementaux. Et moi, je me présente, donc, c'est Richard Côté, et Micheline Bouchard qui est secrétaire de notre groupe.

625 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, bonjour. Bienvenue à cette consultation publique.

Nous vous écoutons.

630

M. RICHARD CÔTÉ :

Je vous inviterais à regarder aussi la présentation sur écran.

635

Ce n'est pas facile. Donc, je sens que c'est une lourde responsabilité pour moi de parler au nom de douze (12) personnes qui, elles-mêmes, représentent des groupes environnementaux au sein de notre MRC qui compte quarante-cinq mille (45 000) personnes environ et qui ont clairement fait entendre leur position concernant l'industrie porcine au cours des dernières années -- on pense, entre autres, à Neuville, à Pont-Rouge, à Saint-Raymond -- et qui s'est exprimée aussi dans des sondages. On a mentionné soixante-dix pour cent (70 %) de la population qui se dit préoccupée par les problèmes de dégradation environnementale dans Portneuf. C'est cité dans notre mémoire.

640

C'est certain que je ne peux pas lire le mémoire, vingt-cinq (25) pages, vous comprendrez que ce n'est pas évident à résumer.

645

Donc, ce mémoire, ce que je dois dire, par exemple, ne doit pas être seulement un document parmi tant d'autres, parce que c'est la réflexion mature d'un groupe de représentants qui vous souhaitent tout le courage requis pour représenter six millions et demi (6,5 M) de personnes, en pensant d'abord au bien commun et au respect de la vie.

650

Il y a un lointain personnage qui a déjà dit qu'on ne pouvait servir deux (2) maîtres à la fois et, en ce sens, je vous place devant l'ampleur et la solitude de votre choix personnel dans ce dossier.

655

C'est presque difficile à dire, mais il y a déjà presque sept pour cent (7 %) de mon temps qui est passé. Donc, on y va.

On a résumé le mémoire en trois (3) axes.

660

Le premier axe, c'est une réforme complète de la gestion du territoire en milieu agricole; le second, un renforcement des pouvoirs de protection de la santé publique; et le troisième, la cohabitation harmonieuse des usages. On va revenir sur ces points. Et, on a mentionné aussi certains commentaires, donc un sujet de préoccupation qu'on verra par la suite, et des points ou des pistes d'amélioration pour le BAPE.

665

Donc, réforme complète de la gestion en territoire... de la gestion du territoire en milieu agricole.

670

Donc, on dit que c'est plus qu'un problème régional. Donc, ce qu'on a fait, finalement dans le document, vous l'avez constaté, donc je présuppose que vous l'avez lu. Bien qu'on ait résumé la caractérisation dans Portneuf, il faut adopter une vision globale -- donc, ce n'est pas régional, c'est du territoire -- pour apporter des solutions efficaces pour l'ensemble des régions, donc de sortir d'une vue en silo.

675

On propose donc, en ce sens, la gestion par bassin versant, comme d'autres organismes le font, entre autres, un mémoire qui va être déposé ou qui a été déposé par la Société des faunes et parcs, dans lequel on fait mention aussi de ces points-là.

680

Ensuite, on mentionne : Au-delà des distances séparatrices.

685

Vous savez que, au niveau de la gestion par bassin versant, on a des études, entre autres, on nous mentionne là-dedans une rencontre qui a eu lieu samedi dernier -- pas ce samedi-ci, donc, l'autre avant -- et je vais vous lire, dans notre petit courrier de Portneuf, quelques éléments et le titre qui s'intitule : «Les cours d'eau en milieu agricole en mauvais état, bassin versant de la rivière Sainte-Anne».

690

Donc, je vais juste lire des extraits : «Ont précisé que les rivières Noire, Blanche, «Niagaret» et Charest et le ruisseau Gendron sont les principaux cours d'eau du bassin versant dont la qualité de l'eau est douteuse ou mauvaise. Ces rivières subissent des impacts négatifs de l'agriculture.»

Je passe des petits bouts.

695

«Donc, sont causés par l'érosion des sols qui peuvent contenir des pesticides, l'épandage d'engrais organique et l'érosion des bandes riveraines lorsque le bétail a accès aux rivières.» Et on parle d'endroits souvent qui sont en amont.

700

«Donc, de bonnes pratiques agricoles peuvent atténuer ces effets négatifs.» On mentionne aussi que : «La superficie cultivée dans le bassin versant a augmenté de vingt pour cent (20 %) depuis quatre-vingt-onze (91) et que la culture de maïs grain a fait un bond de cent

quatorze pour cent (114 %) et celle de la pomme de terre de huit cent trente (830) à deux mille cinq cents (2 500) hectares.»

705 On va passer un bout.

«Sur une étude de trente-six (36) puits, trois (3) puits avaient un taux de nitrite, nitrate préoccupant, tandis que quatre (4) puits étaient contaminés à la bactérie «E-colie». En ce qui concerne la contamination industrielle, l'étude indique que la situation s'est améliorée depuis dix-neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994).»

710 Je poursuis.

«L'assainissement des eaux usées dont Saint-Raymond a contribué à l'amélioration de la situation.» Et on mentionne, entre autres, que des travaux doivent être réalisés à partir de cette année à Saint-Alban et Sainte-Anne.

En fait, on mentionne, pour terminer : «Le portrait hydrologique et multiressources des bassins versants de la rivière Sainte-Anne est l'aboutissement de deux (2) années de recherche et de compilation de données.»

720 Donc, quand on parle... je vais revenir sur la distance séparatrice, donc la désuétude de ces notions, quand maintenant on a des données de caractérisation qui sont beaucoup plus concrètes.

725 On sait, par exemple, qu'autour de la «Niagaret», c'est pollué. Ça fait que donc, même si on a les distances séparatrices pour établir un établissement agricole, je pense qu'il faut, en toute logique, se poser d'autres questions et aller au-delà des distances séparatrices.

730 Donc, des données scientifiques, mais qu'en fait-on?

On pense, entre autres, depuis dix (10) ans passé, il y a des études, entre autres, sur la Yamaska, on en a mentionné ici, depuis plus de de deux (2) ans, dans le bassin versant de la CAPSA. Donc, d'année en année, on constate qu'on a dû souvent modifier les échelles, parce que j'ai assisté à des présentations et, à un moment donné, on s'apercevait que les échelles avaient changé parce que le taux de pollution était plus grand, donc on ne pouvait plus le mettre sur la même page, on a changé les échelles.

735 Ensuite, plus grave encore, on est rendu qu'on change de référence au niveau des recherches scientifiques : il n'y a plus de batraciens, mais on va étudier d'autre chose. Et finalement, bien, on peut se demander, quand on sera tellement... quand il y aura tellement d'algues sur l'eau, est-ce que ce que l'on va mesurer, ce sera la portance?

740 Donc, des données scientifiques, mais qu'en fait-on?

745 On a des données depuis dix (10) ans passé et, finalement, qu'est-ce qui s'est fait dans ces régions-là? A-t-on si peur de communiquer?

750

Donc, on constate... il y a un peu la loi de l'Omerta, hein, dans le monde des régions, parce que tout le monde connaît un agriculteur. Ce n'est pas évident d'aller dénoncer son beau-frère, son cousin, son oncle, et cetera. Donc, il y a un silence. Il faut briser... il faut que vous, de la Commission, aidiez à briser ce silence, à favoriser la discussion.

755

Il ne faut pas avoir peur de communiquer. Aujourd'hui, plusieurs se taisent puis on est à une époque où, finalement, on le voit dans les journaux avec les problèmes, entre autres, des abus sexuels, les gens dénoncent des choses. Donc, il faut aller dans cette tendance lourde-là, qui est vécue au niveau de la population.

760

On parle vers une solution durable.

En fait, je pense que les jeunes nous pavent la voie des solutions durables. On parlait de la CAPSA. Il y a un paquet de jeunes chercheurs... de jeunes qui sont nouvellement formés, bien formés et qui travaillent ardemment au bien commun de la société.

765

Donc, je pense qu'eux autres, ils cessent de perdre leur temps sur des problématiques et ils identifient justement ces éléments-là pour trouver des solutions. Donc là, le temps doit passer vers des solutions à des problématiques identifiées scientifiquement. Et on en a eu la preuve lors de la présentation, entre autres, par la gestion par bassin versant, on voyait tout à fait les endroits qui étaient problématiques, on pouvait mettre des indicateurs de performance pour améliorer, des objectifs à atteindre, et tout le monde a contribué là-dedans.

770

Industrie ou production porcine.

775

Donc, on pense davantage à des productions à dimension humaine, dans le respect de l'environnement avec des meilleures pratiques. L'industrie porcine, on veut jouer à l'industrie porcine? Bien, qu'on aille dans la cour des industries, donc qu'on gère les intrants et les extrants au lieu de les répandre ou les épandre sur toutes les terres de la communauté. Donc, normalement, une industrie gère sur place les extrants. Et il y a eu des lois là-dessus, il y a un suivi là-dessus. Donc, si on veut jouer au grand, qu'on se comporte comme tel. Et c'est au-delà d'un problème d'odeur, si on s'entend bien.

780

Donc, on pense à un lieu de rencontre et de partage au niveau de la gestion par bassin versant et de centraliser les permis au niveau de la gestion par bassin versant.

785

Deuxième point. Un renforcement des pouvoirs de la protection de la santé publique.

790

Donc, la santé des citoyens et la place de la santé publique. Donc, les risques sur la santé sont maintenant démontrés, il y a des études. On en a fourni quelques-unes dans notre document. Donc, on attendait que ça soit démontré; bien, ça l'est. Bien là, passons à l'action maintenant.

Les recherches scientifiques.

795

Faisons preuve d'imagination. Des études sur les frais de santé, par exemple, des citoyens qui sont touchés par des problèmes de pollution, comment ça coûte à l'État, les coûts

800 totaux, au fond? Est-ce que le coût de la... on ne devrait pas parler plutôt des coûts de pollution sur les coûts de la santé? Et, faisons preuve d'imagination, donc de faire des études au niveau des régions pour voir les coûts associés, les coûts de santé. C'est facile, ils le savent, ils le font. Vision globale. Intégrons d'autres informations.

805 Et même, on va peut-être en arriver même à établir des programmes qui se financeraient même avec la diminution des frais au niveau de la santé, des économies qui seraient récurrentes, qui permettraient de mettre en place des programmes qui ne coûteraient pas plus cher, au fond, pour la population.

810 Je trouve que les scientifiques semblent manquer d'imagination. Mais, quand on constate que des chaires universitaires sont financées en bonne partie par des entreprises privées, on n'est pas surpris de voir d'où leur vient leur imagination, mais on s'en inquiète. Je m'ennuie de la rigueur scientifique et de la recherche fondamentale.

815 L'eau potable et la protection des sources d'approvisionnement.

Juste vous mentionner qu'en Suisse, depuis plus de dix (10) ans maintenant, on encourage financièrement l'établissement de fermes biologiques dans la ceinture des sources d'approvisionnement. Ce n'est pas quelque chose d'impensable ici.

Le principe de précaution. Un élément pour donner du pouvoir aux citoyens.

820 On veut leur donner des responsabilités, qu'ils s'impliquent dans la gestion par bassin versant, et cetera. Bien, regardez, il faudrait leur donner des outils, des moyens, des pouvoirs. Le principe de précaution est un magnifique pouvoir. Et ça nous amène avec le problème aussi : est-ce qu'on a peur d'en parler? Est-ce qu'on a peur de communiquer?

825 Le respect de la vie et de la santé.

Faisons du respect de la vie et de la santé notre critère de décision. C'est une question de respect.

830 La cohabitation harmonieuse des usages.

Comme membres de la Table d'environnement, on fait partie de groupes. Je travaille sur la Loi 184 avec un groupe de travail dont un collègue est ici. Je suis président du Comité consultatif agricole. Je peux vous dire qu'on privilégie l'utilisation agricole. Mais, entre le droit de produire et le droit de tout faire, il y a une limite.

835 Les mécanismes et canaux de communication.

840 Je vais vous mentionner juste un point, quand je disais qu'il y avait une limite. Donc, est-ce normal aujourd'hui de voir un troupeau de vaches déféquer dans le lit de la rivière aux Pommes ou de la «Niagaret», en amont, alors que je peux dénoncer une industrie qui jette un produit polluant dans ces mêmes rivières?

845

Pire encore. Est-ce à moi, comme contribuable, par mes deniers, à payer pour qu'on y mette une clôture en faisant moi-même les démarches pour les persuader individuellement d'accepter? Ça pose problème.

Mécanismes et canaux de communication.

850

Donc, il faut avoir le courage de se parler mais aussi le courage d'écouter. Hier, il y a eu l'Union paysanne. Si l'Union paysanne est là, c'est peut-être justement parce qu'ils ont vu un problème ou une opportunité pour eux autres, une opportunité d'affaires, qu'on pourrait dire, dû au manque de communication entre l'UPA et le citoyen. Peut-être. Et, en tout cas, ils ont toute la place grande ouverte pour faire ça.

855

Ne jouons pas sur les mots «un développement durable».

860

Aucun des représentants de l'UPA de Portneuf n'était présent à la rencontre qu'on a eue sur le bassin versant samedi dernier, alors que certains des représentants de Portneuf sont membres et participent à la gestion par bassin versant. Aucun n'y était.

865

Donc, il ne faut pas jouer sur les mots du «développement durable». Souvent, on entend des gens qui parlent de développement durable mais, en fait, c'est peut-être un problème plus de... une inversion qui a été faite de production porcine dans un contexte de développement durable et là, mettre... axer sur la qualité de l'environnement, le respect de l'environnement. Les ressources, aujourd'hui, ne sont pas éternelles et on s'en rend compte durement actuellement.

De l'ouverture et du courage.

870

Il y avait cependant un représentant de l'UPA de la Mauricie présent, qui a eu le courage d'exprimer, je pense, ce que plusieurs membres de l'UPA – et moi, j'en côtoie régulièrement – individuellement, ces gens-là, je pense, ont beaucoup d'idées et, peut-être beaucoup plus qu'on pense, un souci écologique et ils se rendent aussi compte des problèmes de leur groupement. Il faut leur donner la chance de parler aussi.

875

Et on ne peut pas parler de cohabitation harmonieuse des usages sans les citoyens, parce que ça, c'est de l'occupation et on ne veut pas se retrouver, comme dans d'autres pays, en territoire occupé.

880

Donc, on a un sujet de préoccupation qui s'appelle la vitalité et la survie de nos campagnes. Hein, ce qu'on se rend compte, entre autres, c'est la surenchère des terres agricoles. On se rend compte aussi que terre pauvre égale prix d'or; plus la terre est pauvre, plus c'est intéressant pour le producteur parce qu'il peut en épandre un petit peu plus. Juste pour mentionner, cent quatorze pour cent (114 %) d'augmentation de la culture du maïs grain dans le bassin versant de la CAPSA seulement. On a trois (3) rivières dans Portneuf. Et qu'arriverait-il si on remplaçait cette production par une culture nettement moins énergivore et plus profitable peut-être pour l'alimentation animale? Peut-être qu'il y aurait des chercheurs qui pourraient regarder cette opportunité? Peut-être qu'on pourrait trouver un autre aliment qui serait plus profitable pour les animaux et moins énergivore.

885

890

Donc, vente de terre, vente des quotas, mais où s'en va l'agriculture?

895

On a des secteurs comme Saint-Alban, qui sont visités avec des personnes qui viennent avec les valises pleines d'argent, qui rentrent chez les gens puis qui leur proposent des prix d'or pour leur terre. Les gens vendent tout. On a perdu trois (3) terres dans l'espace de même pas deux (2) semaines, l'année dernière, dans une... à l'automne dernier, je pense.

900

Les écoles se ferment, les rangs se vident. Quelle place fait-on à la relève agricole? Hein, qui va entretenir les rangs quand il n'y aura plus personne dessus sauf l'intégrateur? Puis quelle place qu'on fait au passage du patrimoine aux enfants? À jouer au riche financier, on voit actuellement que la bourse s'écroule, donc, est-ce qu'on peut éviter des solutions non viables à courte vue?

905

Je vais terminer en parlant des points d'amélioration et commentaires au niveau de votre groupement.

910

Ce que je constate, donc, le choix des thèmes. Donc, on a eu des gens, des spécialistes, des conférenciers qui sont venus donner quotidiennement, lors de la vingtaine de rencontres de deux mille deux (2002), diverses informations à la population, mais rien sur la gestion par bassin versant, rien sur le principe de précaution qui est mentionné dans des documents, entre autres, de la Société faune et parcs que je mentionnais tout à l'heure, et je suis sûr, dans un paquet d'autres documents.

915

Moi-même, j'ai eu la chance d'être le premier citoyen du Québec à prendre la parole à Saint-Hyacinthe, le vingt-deux (22) octobre, et c'était justement sur les attentes des participants à l'audience et j'ai mentionné ces éléments et d'autres l'ont mentionné suite à mon interlocution.

920

Et ce que je vous dis, au fond, est-ce que ce n'est pas possible de faire une prétournée pour justement approfondir les attentes et avant de choisir les thématiques?

Le choix des commissaires.

925

Donc, aucun ne représente d'organismes de santé ou l'environnement. Et je peux vous dire que ça nous inquiète; comme citoyens, ça nous inquiète.

Le choix des régions.

930

Donc, Portneuf, actuellement on a la chance d'accueillir les Jeux du Québec. On est capable, je pense, d'accueillir le BAPE sur la production porcine, entre autres. Et reconnaître aussi, en même temps... ça permet aussi au BAPE de reconnaître en même temps le travail exceptionnel du bassin versant de la CAPSA qui est un exemple, je pense, au Québec, et je pense que ça aurait été très apprécié que vous vous soyez déplacés dans notre région.

935

Donc, ça conclut -- je m'excuse si j'ai pris un petit peu plus de temps -- ça conclut notre présentation.

LA PRÉSIDENTE :

940 Je vous remercie.

Ma première question fait référence à un fait que vous avez mentionné lors de votre présentation mais, par ailleurs, on le perçoit également dans votre mémoire. Vous dites qu'il faut centraliser les permis, l'attribution de permis au niveau des bassins versants.

945 J'aimerais ça que vous nous expliquiez un peu mieux comment vous articulez justement la gestion des permis...

M. RICHARD CÔTÉ :

950 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

955 ... et la gestion par bassin versant, comment vous arrimez les choses entre elles?

M. RICHARD CÔTÉ :

960 En fait, c'est sûr que c'est un concept, à mon avis, qui est très novateur. Et, en fait, ce qu'on dit, ce qu'on soutient au fond, c'est que le mode de gestion par bassin versant, appuyé par des données, une caractérisation très précise du secteur et qui permet justement aux groupes, aux gestionnaires des bassins versants d'être en mesure de peut-être être les meilleurs intervenants pour attribuer les permis, que ce soit au niveau industriel ou agricole, parce que eux savent l'impact et ils sont capables aussi de circonscrire les impacts et, de même, de donner, de déterminer les normes environnementales qui devraient être respectées par les demandeurs de permis.

Donc, c'est ça qu'on mentionne au fond.

970 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, toute la gestion se ferait pas ces comités de bassin versant?

M. RICHARD CÔTÉ :

975 C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

980 Toutes les décisions seraient prises par ces comités-là?

M. RICHARD CÔTÉ :

Bien, en fait...

985

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça que j'essaie de comprendre.

990

M. RICHARD CÔTÉ :

Oui. En fait, c'est une piste, hein, on n'a pas nécessairement... je pense que c'est une piste de solution dans laquelle il faudrait s'asseoir et approfondir. Je ne peux pas vous arriver avec la réponse, je pense que vous avez des spécialistes et je pense qu'il y a des travaux à suivre suite à la présentation des mémoires.

995

Sauf que, ce que je peux mentionner, par contre, c'est que eux peuvent être des intervenants majeurs, pas nécessairement des émetteurs de permis. Ça, le fonctionnement administratif, je laisse ça au gouvernement, ils sont très bons là-dedans, mais l'idée au fond, c'est d'aller se chercher les joueurs les mieux placés pour pouvoir juger de l'émission d'un permis.

1000

LA PRÉSIDENTE :

En d'autres termes, ce que vous nous dites, c'est que ce sont les gens qui sont les mieux placés pour avoir la meilleure connaissance possible du territoire sur lequel s'implanteraient...

1005

M. RICHARD CÔTÉ :

Exact.

1010

LA PRÉSIDENTE :

... les projets?

1015

M. RICHARD CÔTÉ :

Exact.

1020

LA PRÉSIDENTE :

C'est bien.

1025

Je n'ai pas exactement, là, la référence... oui, je l'ai. Dans votre mémoire en page 7, là, vous mentionnez que : «la Table est d'avis que le gouvernement pourrait exiger la signature d'un professionnel non seulement pour l'élaboration du plan agroenvironnemental mais aussi sur son application de façon à s'assurer le respect des lois et normes qu'il dicte».

1030 Alors, en d'autres termes, vous souhaitez attribuer à l'agronome -- j'imagine, là, que le professionnel, c'est l'agronome – le rôle de contrôle de l'environnement. Est-ce qu'on vous comprend bien quand on...

M. RICHARD CÔTÉ :

1035 Bien, c'est tout simplement...

LA PRÉSIDENTE :

1040 ... décode de cette façon?

M. RICHARD CÔTÉ :

1045 Bien, je vais... je peux préciser.

1050 En fait, c'est que quand on fait partie d'un ordre professionnel, on est régi par cet ordre-là. On ne peut pas émettre un avis professionnel qu'on ne maîtrise pas. C'est ça le fondement. Donc, le professionnel qui émet un plan de fertilisation et qui ne s'assure pas de l'intégrité de ce plan-là est fautif face à son intégrité professionnelle. On parle de sciences, ça fait partie de ça.

1055 Donc, on ne peut pas émettre un permis en se fermant les yeux sans... et en ne se demandant pas s'il est respecté, c'est un contresens. Donc, il faut absolument que, quand on émet ce permis-là, on soit responsable de l'émission et de son respect.

1060 C'est ce qu'on mentionne tout simplement.

LA PRÉSIDENTE :

1065 Donc, dans le cas du PAEF, vous souhaitez non seulement qu'il soit signé par un professionnel... -- vous savez que le règlement permet que ce soit également un producteur qui le fasse, mais vous mentionnez ici un professionnel, donc j'imagine que vous faites référence à l'agronome -- et vous souhaitez que cet agronome soit donc là pour observer le respect de la prescription qu'il aura faite dans le plan agroenvironnemental de fertilisation; c'est bien ça?

1070 Madame Bouchard, vous voulez intervenir?

Mme MICHELINE BOUCHARD :

1075 Oui. C'est que, bon, j'ai entrepris il y a quelques années des études en agronomie...

LA PRÉSIDENTE :

1075 Hum hum?

Mme MICHELINE BOUCHARD :

1080 ... et j'ai observé justement dans ma formation que, contrairement à ce que je croyais
au moment où je me suis inscrite, c'est que l'agronome n'est pas tenu de préserver la qualité
du sol, dans le sens du code d'éthique de l'agronome, de l'Ordre des agronomes, il est tenu de
respecter son client. Si son client lui demande d'augmenter sa production ou sa performance,
par exemple, sur une culture de maïs, même s'il est sur un sol sableux, l'agronome devra
trouver les moyens... les meilleurs moyens pour répondre à cette demande.

1085 Il faudrait peut-être justement que l'agronome soit davantage tenu à la qualité du sol et
de tenir compte de la sensibilité des sols au moment de ses prescriptions.

1090 En ce qui concerne les plans de fertilisation ou le plan agroenvironnemental de
fertilisation, encore là, il y a des lacunes qui ont été observées et je vous dirais même que,
entre des étudiants, il se fait des concours à savoir comment on peut déjouer, en faisant
différents types de calculs, pour permettre un épandage supplémentaire à ce que le sol ou à ce
que la culture aurait besoin, c'est-à-dire, sans tenir compte de la capacité des sols et aussi en
prenant différentes méthodes.

1095 Par exemple, je vais vous donner un exemple très, très concret. La culture du maïs,
quand on fait une analyse de sol, en général, on va prendre un prélèvement sur quinze (15) à
vingt-cinq (25) centimètres. Cependant, le système racinaire du maïs peut se rendre jusqu'à
un mètre et demi (1½), et c'est là aussi qu'il faudrait faire les analyses de sol.

1100 En ne faisant pas ça, on prend le sol... on prend le prélèvement seulement à la surface
et alors, par le principe de lessivage, effectivement la surface peut être pauvre mais en
dessous, je veux dire, c'est là que se trouvent les fertilisants et, éventuellement, les mêmes
fertilisants ou les mêmes pesticides qui se retrouveront dans la nappe phréatique.

1105 Il faudrait qu'il y ait... et dans ce sens-là, c'est là qu'il y aurait peut-être un besoin d'une
forme d'imputabilité de l'agronome quant à la signature des PAEF, mais aussi quant à la... je
dirais au suivi qui sera fait sur la qualité des sols en question.

1110 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais dans la mesure où l'agronome est... disons, se laisse une marge dans
l'interprétation de ce qu'il faut, comment peut-il être le bon gardien, non seulement du respect
des règles de l'art mais également du suivi qui sera fait?

1115 Parce que vous nous dites que, bon, un agronome peut jouer un peu, là, peut se
donner quelques marges. J'ai un peu de difficulté, là, à vous suivre là-dessus.

Mme MICHELINE BOUCHARD :

1120 Dans le sens, comment...

LA PRÉSIDENTE :

1125 Parce que dans votre mémoire, vous dites qu'il faut...

Mme MICHELINE BOUCHARD :

... il pourra faire le suivi éventuellement?

1130

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

1135

Mme MICHELINE BOUCHARD :

Justement, s'il y a davantage une imputabilité du signataire, bien, justement, c'est que lorsqu'on fera, par la suite, une analyse des sols ou lorsque, encore, on pourrait faire des analyses, comme il le disait, par la gestion par bassin versant et qu'on voit une dégradation des sols ou une dégradation des cours d'eau ou de la nappe phréatique qui sont sous les sols qui sont cultivés, bien, à ce moment-là, c'est que, effectivement, la pratique agricole ne serait pas adéquate.

1140

Tout à l'heure, quelqu'un parlait des normes du gouvernement et tout. C'est sûr que si les normes et les règlements étaient... je voudrais dire adéquats ou suffisants, on ne parlerait pas de pollution ou de contamination. C'est qu'il y a une faiblesse et elle existe et c'est ce qui donne les résultats, là, qu'on peut observer maintenant. Donc, c'est là qu'il y a une amélioration à apporter.

1145

Je ne serais pas portée à dire qu'il faut toujours augmenter par moyen coercitif, je pense qu'il faudrait davantage utiliser les connaissances scientifiques pour faire une... je voudrais dire pratiquer une meilleure agronomie et, par la suite, aussi une meilleure agriculture.

1150

Parce qu'on surfertilise dans les faits, en général, les productions, et sous le... j'oserais dire, sous le bon principe d'utiliser des extrants ou des déjections pour fertiliser les sols, c'est aussi le fait de se débarrasser de certaines choses, c'est-à-dire, le porc, on l'exporte mais le lisier, on le garde ici. Il faut faire quelque chose ensuite, il faut justifier, il faut le mettre à quelque part et donc, là, on se cherche des sols agricoles pour les épandre.

1155

Il faudrait vraiment... c'est là qu'intervient toute la transformation globale qui devrait être, face à la gestion agricole.

1160

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Monsieur Marquis?

1165

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1170 En fait, là où peut-être j'ai une petite difficulté, c'est que vous nous parlez du principe de précaution au niveau municipal, régional, là, pour décider de l'implantation de certains projets. Je ne sais pas comment est-ce que vous le voyez au niveau municipal, régional, l'application du principe de précaution. Je le vois bien, mais en pratique, comment le faire?

1175 **M. RICHARD CÔTÉ :**

Je vous dirais... je ne sais pas si vous êtes au courant mais, entre autres, au niveau des OGM, il y a eu, en deux mille (2000), en janvier, si je ne me trompe pas, à Montréal, une grande rencontre dans laquelle, entre autres, le groupe de Philadelphie dont fait partie le Canada a établi le principe de précaution pour protéger, là, contre les travaux sur les OGM.

1180 Et finalement, à partir de ce moment-là, je pense que là, le silence s'est fait parce qu'on n'en a plus beaucoup entendu parler et on en a entendu très peu parler, en fait, du principe de précaution alors qu'en Europe, c'est un principe qui est largement admis -- en France, entre autres, là, mais en Europe en général -- que finalement, avant d'accepter un projet, il faut être certain, hors de tout doute, que ce projet-là n'est pas nocif pour la santé humaine... la santé, point, je dirais.

1190 Et c'est ainsi que se fait tout simplement la protection des citoyens, pour le bien commun des citoyens. Donc, on ne permet pas l'établissement de projets qui ne sont pas très bien articulés et très bien documentés.

1195 Et donc, au fond, c'est très simple. Pour l'application... pour répondre à votre question, l'application du principe de précaution, c'est tout simplement que les municipalités ou MRC pourraient tout simplement passer cette réglementation-là, que le principe de précaution fait partie de leurs lois ou règlements et que, sur cette base-là, ils auraient le choix finalement sur réserve de documentation de donner un aval ou un refus à un projet, selon le sérieux du projet, sous la base du principe de précaution pour les citoyens...

1200 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Hum hum.

1205 **M. RICHARD CÔTÉ :**

... parce qu'ils sont là pour les citoyens.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1210 Hum hum.

LA PRÉSIDENTE :

1215 Alors, c'était la dernière question que nous avons à vous poser. Nous vous remercions d'avoir participé à cette consultation publique.

M. RICHARD CÔTÉ :

Et je vous remercie infiniment de... et bon courage!

1220

LA PRÉSIDENTE :

Et j'invite les gens à lire votre mémoire, là, parce qu'il est quand même, comme vous disiez d'entrée de jeu, il a quand même une vingtaine de pages, là, alors ça mérite d'être lu d'un bout à l'autre.

1225

M. RICHARD CÔTÉ :

Vous êtes bien gentille.

1230

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup!

1235

M. RICHARD CÔTÉ :

Merci beaucoup!

LA PRÉSIDENTE :

1240

Alors, nous allons faire une pause d'une dizaine de minutes et nous revenons avec les derniers participants de ce matin, soit les Fédérations de l'UPA de Lévis-Bellechasse, de la Rive-Nord et de Lotbinière-Mégantic.

1245

(SUSPENSION ET REPRISE DE LA SÉANCE)

LA PRÉSIDENTE :

Alors, nous allons reprendre la séance, s'il vous plaît.

1250

Alors, nous accueillons maintenant les Fédérations de l'UPA de Lévis-Bellechasse, de la Rive-Nord et de Lotbinière-Mégantic. Alors, bonjour, Messieurs! Je vous inviterais à vous présenter à nous et après, nous disposons d'une heure au total, là, tant votre présentation que notre questionnement.

1255

D'accord?

M. MAURICE VIGNEAULT :

1260

D'accord. Alors, Maurice Vigneault, président de la Fédération de l'UPA de Lotbinière-Mégantic, producteur acéricole. Pour faire un petit peu d'histoire, ancien producteur laitier, de volaille et de veau de grain, c'était une ferme diversifiée.

M. YVON BROCHU :

1265

Moi, c'est Yvon Brochu. En production depuis soixante-seize (76), producteur laitier au départ, devenu producteur de porcs en quatre-vingt-dix (90), avec les deux (2) productions, laitière et porcine. Aujourd'hui, je suis juste dans le porc. J'ai quatre (4) enfants qui sont impliqués au niveau de la ferme... j'ai quatre (4) enfants, mais j'en ai trois (3) qui sont impliqués au niveau de la ferme et mon autre enfant, elle est avec un producteur laitier. Ça fait que mes quatre (4) enfants touchent à l'agriculture.

1270

C'est un peu pour ça que je suis impliqué au niveau social, économique, en fait, que... ça va de soi, s'il y a d'autre chose, vous pouvez poser les questions.

1275

LA PRÉSIDENTE :

Vous représentez quelle fédération?.

1280

M. YVON BROCHU :

La Fédération des producteurs de porcs de la région de Québec.

LA PRÉSIDENTE :

1285

D'accord..

M. YVON BROCHU :

1290

Du syndicat.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

1295

M. JEAN-ROCH TURCOTTE :

Bonjour, Madame. Bonjour, Messieurs. Mon nom est Jean-Roch Turcotte, directeur régional aux Fédérations régionales de l'UPA.

1300

LA PRÉSIDENTE :

Donc, nous vous écoutons.

1305

M. MAURICE VIGNEAULT :

Alors, on va présenter un résumé de notre mémoire -- on présume que vous l'avez lu mais pour se remettre, tout le monde, dans l'esprit -- un mémoire qui comporte cinq (5) parties : une introduction, la démarche régionale en agroenvironnement qu'on a faite à venir

1310 jusqu'à aujourd'hui; notre réflexion régionale sur le type d'agriculture à privilégier; nos
recommandations et une conclusion.

1315 On va commencer d'abord par vous remercier de nous donner l'opportunité de venir
participer à cette grande réflexion sur le développement porcin, ça nous fait plaisir d'y prendre
part.

Notre introduction présente un peu nos fédérations. On va retenir quelques éléments :

1320 Nous représentons nos trois (3) fédérations, tout près de six mille (6 000) producteurs dont
neuf cent cinquante (950) exploitations porcines.

1325 Pour couper court, ce qui nous représente bien, on peut résumer ça dans une phrase :
une très grande diversification de notre agriculture sur le territoire des trois (3) fédérations. Et,
notre mémoire traite beaucoup du développement de l'agriculture en général, ce qui inclut la
production porcine.

1330 Notre démarche en agroenvironnement a été entreprise à partir de dix-neuf cent
quatre-vingt-onze (1991) et on pense que nos fédérations font preuve de pionnières dans ce
domaine au niveau de l'agriculture.

En quatre-vingt-onze (91), on a entrepris une large tournée d'information sur la
valorisation des engrais de ferme. Ça nous a permis de rejoindre et de sensibiliser trois mille
(3 000) producteurs sur nos territoires.

1335 En quatre-vingt-quatorze (94), on a organisé une mission d'étude
socio-agroenvironnementale en Bretagne. Ça nous a permis de prendre connaissance de
l'expérience française puis d'identifier quelques grands axes qui nous pensaient être des pistes
qu'on devait suivre en agroenvironnement.

1340 Nous avons surtout compris que le phosphore était la... la base phosphore était la piste
sur laquelle on devait s'attaquer aux problèmes agroenvironnementaux, d'abord. On a aussi
compris que l'approche française, ferme par ferme, était extrêmement intéressante et que
c'était probablement la meilleure façon d'atteindre une meilleure utilisation de l'agriculture et...
sans avoir trop d'impact négatif sur l'environnement.

1345 C'est d'ailleurs depuis l'adoption du REA, on peut constater, là, que le ministère de
l'Environnement et le MAPAQ, dans leur façon de faire, ont adopté ou endossé ou... non,
adopté... adopté ces deux (2) approches, là, de façon assez prioritaire.

1350 En quatre-vingt-quinze, quatre-vingt-seize (95-96), nous avons expérimenté la méthode
ferme par ferme en réalisant, sur une base expérimentale, le premier projet québécois de
diagnostic agroenvironnemental à la ferme. Ce projet a été réalisé grâce à la participation de
cinquante (50) producteurs agricoles d'une partie du territoire du bassin versant de la rivière
Boyer. L'UPA s'est inspirée des résultats du projet pour réaliser son propre portrait
1355 agroenvironnemental en quatre-vingt-dix-sept (97), à la grandeur du Québec.

Nous, on est aussi les premiers à s'être intéressés à l'approche par bassin versant. Depuis les années quatre-vingt-dix (90), on travaille au niveau de la rivière Boyer, qui est un des premiers comités de valorisation de bassin versant.

1360

On est à l'origine du premier comité multipartite de gestion des fumiers, celui de Chaudière-Appalaches. C'est une formule aujourd'hui qui est largement répandue à la grandeur du Québec.

1365

Au cours des dernières années, on a identifié notre action régionale en agroenvironnement. On travaille actuellement à la réalisation de quatre (4) grands projets qui sont : l'identification des puits, l'implantation d'engrais vert, l'implantation de haies brise-vent puis la protection des cours d'eau.

1370

Notre réflexion régionale sur le type d'agriculture à privilégier.

Les nouvelles réalités agroenvironnementales... environnementales questionnent beaucoup l'avenir des fermes à dimension humaine. Depuis quatre-vingt-dix-huit (98), on a amorcé une large réflexion à l'intérieur de nos fédérations et on a convenu qu'il serait souhaitable de privilégier cette approche de dimension humaine de l'agriculture.

1375

On constate, par contre, que le libéralisme économique et le désengagement des deux paliers du gouvernement nous amènent dans une dynamique strictement économique, propice à l'industrialisation de l'agriculture et à la concentration de la production agricole.

1380

Cette situation amène une confrontation de deux (2) modes agricoles. Un premier mode, qui repose sur un grand nombre de fermes diversifiées qui appartiennent à des familles agricoles qui les habitent et qui y travaillent. C'est ce qu'on qualifie de fermes à dimension humaine.

1385

Il y a un second mode... une seconde mode, qui est plutôt des entreprises de grande taille et la production faite sous intégration, modèle supporté par l'industrie. C'est en train de remplacer graduellement et tranquillement, mais graduellement, les exploitants par des salariés.

1390

C'est un mode, ce deuxième mode, d'ailleurs assez questionné par la population. Ce n'est pas un phénomène qui est unique au Québec, par contre. On va vous citer un extrait résumé d'une étude qui a été faite par la Commission nationale d'étude des petites exploitations agricoles du département américain de l'agriculture. Ce n'est pas rien que chez nous, on voit qu'ils ont réfléchi à ça ailleurs.

1395

Alors, on constate dans cet extrait-là, que les exploitations agricoles de plus grande envergure ne produisent pas de façon plus efficiente que les petites entreprises. On constate aussi que, dans tous les secteurs de l'agriculture américaine, l'écart s'élargit entre ce que les agriculteurs reçoivent pour leur production et ce que les consommateurs paient au supermarché.

1400

1405 On constate aussi que la transformation et la vente au détail est concentré à un point tel que les entreprises peuvent élargir l'écart des prix, ce qui accule les agriculteurs à la faillite, mais donne à ces agroindustries les moyens financiers nécessaires pour acheter leurs concurrents, concentrer davantage les activités commerciales et faire disparaître le libre marché dont dépend notre société. C'est ce qu'une étude américaine concluait. On pense que si on n'entreprend pas un certain virage, on risque de ne pas échapper à ce même phénomène chez nous au Québec.

1410 On a plutôt choisi, nous, au Québec, à la place du gigantisme, nous avons développé, au cours des dernières décennies, appuyés par la population, un ensemble d'outils collectifs qui ont prouvé leur capacité d'assurer un revenu agricole décent à un coût nettement compétitif pour le consommateur et le contribuable québécois.

1415 En s'inspirant de cette réussite collective de nos actions en agroenvironnement puis de notre réflexion régionale, on va vous proposer maintenant quelques moyens qui nous semblent assez concrets.

1420 On arrive à la quatrième partie, qui sont nos recommandations, qui sont aussi nos grands principes... ou qui reposent sur nos grands principes. Ces recommandations-là alimentent actuellement la réflexion dans toute notre organisation syndicale.

1425 Nous croyons que le Québec doit opter pour la ferme à dimension humaine, car c'est un modèle qui est centré d'abord sur les personnes. Par contre, on constate aujourd'hui que dans certaines productions, les producteurs et les productrices agricoles ont opté de bonne foi, au cours des dernières décennies, pour un mode de production plus industriel, encouragés en ce sens par les politiques gouvernementales.

1430 L'agriculture doit miser sur le long terme pour assurer son développement. Le changement de cap devra se faire d'une façon graduelle, doté d'outils pour nous permettre... pour permettre aux fermes de s'ajuster au fur et à mesure que les choses vont changer.

1435 Nous regroupons nos commentaires en quatre (4) thèmes pour lesquels nous prenons des engagements en matière de développement de l'agriculture, formulons des recommandations qui sont autant de conditions incontournables pour permettre leur réalisation.

1440 Les quatre (4) thèmes sont le type d'agriculture à privilégier, la protection de l'environnement, la cohabitation, la diversification de l'agriculture.

1445 Pour ce qui est du type d'agriculture à privilégier, nous sommes prêts à nous engager à une agriculture au Québec faite par des familles qui habitent le milieu rural et qui vivent de l'exploitation durable de leur ferme. On entend par «durable», les entreprises qui sont viables, qui sont vivables, qui sont transmissibles et qui sont reproductibles.

Nos recommandations, pour atteindre les conditions favorables pour respecter nos engagements.

1450 Que tous les paliers de gouvernement prennent un engagement ferme en faveur de
l'agriculture à dimension humaine comme modèle agricole à soutenir et développer pour toutes
les productions et dans toutes les régions du Québec.

1455 Que l'état réclame l'inclusion dans les ententes internationales de mesures visant à
protéger et assurer le développement de la ferme à dimension humaine.

1460 Que tous les paliers de gouvernement reçoivent leurs politiques et programmes
d'aide... -- revoient, excusez -- revoient leurs politiques et programmes d'aide agricole afin de
soutenir davantage le développement, le maintien et le transfert de fermes à dimension
humaine et qu'ils supportent davantage ce genre de modèle.

1465 Que l'agriculture québécoise soit soutenue en fonction d'une taille de ferme définie
dans chacune des productions.

1465 Au niveau de la protection de l'environnement.

1470 Les productrices et producteurs agricoles exploitent leur ferme... on s'engage à ça, que
les productrices et producteurs agricoles exploitent leur ferme et se conforment aux lois et
règlements en vigueur. Chaque productrice et producteur agricole prend la responsabilité de
respecter les lois et les règlements en utilisant les pratiques agricoles disponibles qui assurent,
au moindre coût, la pérennité des ressources utilisées sans remettre en cause la viabilité de sa
ferme.

1475 Pour faire ça, il faut que l'adaptation des fermes à la nouvelle réglementation
environnementale s'effectue graduellement et qu'elle soit liée à la disponibilité des ressources
techniques nécessaires, et au soutien financier de l'État.

1480 Que le principe de l'écoconditionnalité soit relié au respect des échéanciers prévus par
le règlement et que les exploitations agricoles... et à la mise en œuvre du plan
agroenvironnemental du MAPAQ visant à supporter les fermes dans leur adaptation aux
nouvelles règles environnementales.

1485 Dans les régions en surplus, que l'État soutienne le développement et l'implantation de
systèmes de traitement pour gérer les surplus de fumiers et lisiers existants et de s'assurer
que le développement de nouvelles fermes ne contribue pas à augmenter les surplus.

1485 La cohabitation, nos engagements.

1490 Nous sommes prêts à accroître nos efforts de concertation avec le milieu municipal et
les citoyens pour s'entendre sur les moyens à prendre pour réduire le plus possible à court,
moyen et long terme les inconvénients de voisinage et réduire au minimum les odeurs en
utilisant les meilleurs moyens disponibles sans nuire à la rentabilité de nos fermes.

1495 Pour ça, on a besoin que le monde municipal accepte d'être partenaire dans une
démarche visant à sensibiliser et à informer la population sur les réalités agricoles.

Que l'État investisse en recherche et développement afin que des moyens efficaces et économiques soient développés pour réduire les odeurs et qu'un soutien financier adéquat soit disponible pour leur application sur les fermes.

1500 Que l'État réalise une campagne d'information et de formation de la population afin de développer une compréhension commune des réalités agricoles et que le dialogue puisse s'établir sur des bases de confiance et de tolérance.

Au niveau de la diversification de l'agriculture.

1505 Nous sommes prêts à ce que l'agriculture de chaque région se caractérise par la cohabitation harmonieuse de plusieurs productions agricoles et de plusieurs types de ferme à dimension humaine sur tout le territoire québécois.

1510 Pour atteindre ça, nous avons besoin que l'État mette en place un ensemble de mesures incitatives qui favorisent la diversification des productions et des types de ferme à dimension humaine dans toutes les régions du Québec.

En conclusion.

1515 Nous réaffirmons que l'agriculture à dimension humaine représente le meilleur moyen de protéger l'environnement et de développer un milieu de vie rural envié par les urbains. Que ce mode de production agricole, les productrices et producteurs sont des personnes dont les revenus dépendent de la pérennité des ressources utilisées et qui participent activement, comme tous autres ruraux, au développement du milieu de vie intéressant pour eux et leur famille.

1525 Pour faire bénéficier à tous de son plein potentiel, ce modèle, à contre-courant des tendances lourdes de l'économie de marché, doit être compris, supporté par la société et soutenu adéquatement par l'État, par la mise en place d'un ensemble de mesures inspirées d'une vision à long terme.

1530 Ce modèle ne peut supporter les changements brusques d'un État agissant sous la pression de l'opinion publique. C'est pourquoi nous réclamons, en matière de protection de l'environnement, une réglementation qui s'applique de façon progressive et à long terme, tout en favorisant une approche incitative plutôt que l'identification de coupables et l'application de sanctions.

Merci.

1535

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie.

1540

Je vais demander à monsieur Dumais d'amorcer la période de questions.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Merci, Madame la présidente.

1545

À la page 8, dans la section qui traite du type d'agriculture à privilégier, la première recommandation que vous faites au haut de la page, qui dit, en gros, «que tous les paliers de gouvernement revoient leurs politiques et programmes d'aide agricole afin de soutenir le démarrage, le développement, le maintien et le transfert de fermes à dimension humaine et qu'ils supportent davantage ce type de modèle».

1550

Compte tenu que, dans la production porcine, la principale forme de soutien actuel, disponible dans l'industrie, est une assurance stabilisation -- évidemment il y a aussi un autre régime, là, primaire, là, de protection du revenu, mais le gros des fonds provient encore d'un programme qui est l'assurance stabilisation -- et compte tenu que ce programme-là s'applique à toutes les unités produites, indépendamment de la taille des entreprises, est-ce qu'on doit comprendre, par votre recommandation, que vous favoriseriez une révision de ce type de programme pour faire en sorte que -- comme beaucoup de citoyens qui viennent nous rencontrer en parlent -- pour faire en sorte que les grandes productions soient ou bien exclues de ce type de programme d'aide ou, à tout le moins, que les aides soient modulées, c'est-à-dire que, avec la taille des exploitations, soit diminué le niveau de l'aide?

1555

1560

Alors, comme vous dites, les gouvernements devraient revoir leurs mesures pour qu'ils supportent davantage ce type de modèle, les modèles de fermes à dimension humaine. Alors, est-ce qu'on comprendrait bien ce que vous avez en tête par cette recommandation, en l'interprétant de cette manière-là, pour l'industrie porcine?

1565

M. MAURICE VIGNEAULT :

D'abord, la réponse ne s'adressera probablement pas juste à l'industrie porcine, parce que tout notre mémoire repose sur notre réflexion, repose sur le fait qu'on ne peut dissocier une industrie de l'ensemble de l'agriculture.

1570

Je vous répondrais que, sur le principe, nous croyons qu'il serait temps qu'on centre le support des paliers gouvernementaux plutôt sur des individus ou sur une base humaine plutôt qu'une base de... unités de production.

1575

Si vous faites la conclusion qu'on serait favorable à une modulation qui pourrait aller jusqu'à un éventuel plafond, qui serait à définir, vous avez une conclusion assez juste de notre position.

1580

LA PRÉSIDENTE :

Oui, monsieur Brochu?

1585

M. YVON BROCHU :

Oui. Pour faire suite un peu à ça.

1590 On sait très bien que le modèle à l'heure actuelle, de la façon qu'il fonctionne, c'est selon un coût de production moyen. En fait, plus que ça va, plus que le... au niveau des coûts de production, plus que... force les entreprises à devenir plus grandes pour absorber de plus en plus.

1595 Parce que les petites fermes qui ne rentraient plus dans le coût de production comme tel parce qu'elles étaient en bas du coût de production, elles disparaissent, de fait qu'il reste des fermes de plus en plus grandes, puis celle-là s'en vient de moins en moins efficace. De fait que, dans un avenir rapproché que celui -- je vais donner un exemple -- qui est à vingt-trois (23) porcelets par truie, dans un avenir rapproché, lui, il ne sera plus efficace, ça va prendre
1600 vingt-sept (27), vingt-huit (28), puis ça, ça va prendre du financement puis des entreprises encore plus grandes.

C'est dans ce style-là qu'on dit : bien, oui, il faudrait peut-être réviser pour regarder avec des entreprises à dimension humaine, qui sont viables et transférables, parce que là,
1605 elles s'en viennent de moins en moins transférables.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Peut-être si vous me... -- oui, monsieur Vigneault?

1610

M. MAURICE VIGNEAULT :

On pourrait aussi rajouter qu'il faut regarder l'ensemble, là, des supports de l'État, là. Il n'y a pas que... il y a aussi le support au financement, il y a beaucoup de mesures qui devraient peut-être être réfléchies en fonction plus de l'individu ou de l'humain, que tout
1615 simplement, là, l'unité de production.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1620 Oui. Effectivement, les programmes, tels qu'ils sont faits présentement, ne sont pas nécessairement éternels, peuvent être discutés eux aussi, réexaminés, mais sur le principe que, quelle que soit la modalité dont sont versées ou transmises des aides financières au secteur agricole, notre compréhension de votre position, vous confirmez que, effectivement, vous favoriserez que, dans quelque manière qu'intervienne l'État, qu'il concentre son aide
1625 financière sur des entreprises de type à dimension humaine, disons qu'on appelait quelques fois des fermes familiales mais prenons votre terminologie, de dimension humaine. Alors donc, on comprend bien que c'est ça que vous avez en tête.

Alors donc, et vous avez indiqué une autre chose, je pense, qui est intéressante aussi
1630 dans la fin de votre intervention tout à l'heure, là, en réponse à ma question. Vous avez dit : «Les aides gouvernementales devraient plutôt être canalisées sur les individus, les familles.» Alors, est-ce qu'on devrait comprendre que, dans le cas où l'agriculture est effectuée par des entreprises de type corporative ou coopérative, donc des entités juridiques plutôt que des personnes individuelles, que dans ces cas-là, l'État ou le gouvernement devrait réexaminer ses
1635 programmes pour tenter de les centrer le plus possible à de l'aide aux individus, aux familles plutôt qu'à des entités comme celles-là.

1640 C'est bien sûr qu'une compagnie agricole, ça peut être des familles qui la possèdent, une famille, deux (2) familles, bon, mais que l'aide soit plutôt dirigée vers les individus, les familles, qu'à travers la corporation. On comprend bien que c'est ça que vous vouliez dire aussi par votre intervention?

M. MAURICE VIGNEAULT :

1645 C'est ça. C'est le principe qu'on sous-tend, qu'on devrait plutôt diriger l'aide vers les gens que vers l'unité de production...

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1650 O.K.

M. MAURICE VIGNEAULT :

... qui peut se multiplier...

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Hum hum. O.K.

1660 Et seulement pour terminer, si vous me permettez encore, Madame la présidente. Immédiatement, dans l'item qui suit, vous dites : «Que l'agriculture québécoise soit soutenue en fonction d'une taille de ferme définie dans chacune des productions.» Ça rejoint pas mal ce qu'on discutait.

1665 Mais, étant donné que nous, on est une Commission sur la production porcine, si on vous demandait à vous, c'est quoi votre définition de la taille d'une entreprise. Vous dites, c'est sûr que ça doit varier dans le temps mais à un moment donné, dans le temps, ça veut dire qu'on peut la définir.

1670 Alors... si on comprend bien votre point de vue. Alors, pour vous, à l'heure actuelle, c'est quoi une ferme porcine à dimension humaine, actuellement?

M. MAURICE VIGNEAULT :

1675 Encore une fois, on ne traitera pas, là, spécifiquement de la ferme porcine, on va aller sur le principe.

1680 On n'a pas encore défini qu'est-ce que la dimension humaine d'une entreprise de façon précise. C'est une réflexion qui évolue dans notre organisation, qui évolue bien. On a, nous, nos fédérations, une idée qu'on partage avec nos autres partenaires syndicaux, notre organisation syndicale provinciale, qui sert à alimenter une réflexion, là, plus large.

1685

Notre piste pourrait se situer autour de cinq (5) unités travail/personne, le concept des UTP. On ne prétend pas que c'est la vérité absolue, on ne prétend pas que c'est... on pense que c'est une piste qui devrait être analysée autour de ce modèle-là.

1690

Mais l'état de la réflexion aujourd'hui ne nous permet pas d'affirmer que... c'est une piste de réflexion. Ce n'est sûrement pas devenu, là, la conclusion que c'est exactement ça qui devra être retenu. C'est une piste. Alors, ça vous donne un «range», là, tout simplement.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Brochu?

1695

M. YVON BROCHU :

1700

Pour faire suite un peu à ça. Au niveau, quand on dit «entreprise familiale ou humaine», tout dépendant de qu'est-ce qui va ressortir au niveau des audiences au mois de septembre, ça va être quoi quand on parle de viable? C'est une entreprise qui va...rester là, transmissible, ces affaires-là. Ça va être quoi la norme pour la qualité de vie d'un producteur qui va être là?

1705

Parce qu'on est un... -- comment je dirais? -- on est des citoyens à part entière. On parle avec notre relève, la relève dit : bien, là, écoute, moi, je veux avoir mes fins de semaine, je veux avoir mes congés, je veux avoir... qu'autrefois, au niveau de l'agriculture, j'ai rentré à vingt-trois (23) ans en agriculture et ç'a été à trente-cinq (35) ans avant de prendre une semaine de vacances. Alors, nos jeunes ne sont pas prêts à faire ça puis la société, puis c'est correct.

1710

Est-ce que dans le modèle qu'on va définir, avec toutes les exigences qu'il va y avoir, ce sera cinq (5), ce sera quatre (4), ce sera six (6)? Je ne sais pas. Mais, il faut être sûr d'une chose, qu'on est des citoyens à part entière puis on a le droit d'avoir au moins les avantages aussi des citoyens, de tout.

1715

LA PRÉSIDENTE :

Alors moi, je vous ramène à la section «Protection de l'environnement», et une de vos recommandations, la troisième en fait.

1720

C'est que dans les régions en surplus, vous recommandez que : «L'État soutienne le développement et l'implantation de systèmes de traitement pour gérer les surplus de fumiers et lisiers existants et s'assure que le développement de nouvelles fermes ne contribue pas à augmenter les surplus.»

1725

Je voudrais bien saisir ce que vous voulez dire par là. Je vais vous dire ce que peut-être j'ai compris, vous me direz si je suis allée trop loin. Est-ce que vous souhaitez que le moratoire soit maintenu -- d'accord? -- et si oui, est-ce que c'est dans les conditions actuelles ou si c'est autre chose?

1730 **M. MAURICE VIGNEAULT :**

C'est plus... Bon. D'abord, on va aller préciser, là, que quand on parle de fumiers et lisiers existants, on parle de ce qui a été autorisé, là. O.K. C'est de ça qu'on parle. On va aller... et ça va être probablement ce qui va être le plus précis dans ce que je vais dire.

1735

Ce qu'on est convaincu, c'est que ça ne doit pas remettre en question la gestion... le concept, là, de gestion ferme par ferme. Alors, il ne faut pas que ça remette ça en question parce qu'on continue de prétendre que c'est la meilleure piste, que c'est celle qui va responsabiliser le plus les gens.

1740

C'est une vision. Les principes ou les moyens sont mal définis pour l'atteindre présentement, mais on est convaincu qu'il ne faudrait pas, par l'implantation de nouvelles entreprises dans des régions – puis là, je ne voudrais pas qu'on tombe dans le concept «ZAL», bien fermée, là, municipalité, mais dans des secteurs où est-ce qu'il y a des fortes concentrations de surplus de phosphore, que le fait d'aller vers le concept de ferme par ferme permette à des entreprises de venir augmenter la problématique.

1745

Alors, il ne faudrait surtout pas qu'une entreprise s'implante parce qu'il y a du sol de libre et, pour être rentable, devrait produire deux (2) fois plus de fumiers ou de lisiers que le sol pourrait en porter, bien là, on va traiter le restant, parce que là, on viendrait agrandir le problème. O.K.

1750

Mais ce n'est pas précisément... on sait que c'est une piste dans laquelle... ou un piège dans lequel il ne faut pas tomber, alors il nous reste à développer, là, les façons de faire pour éviter le piège. Mais, on n'a pas de propositions très, très pointues dans ça.

1755

LA PRÉSIDENTE :

Mais, dans le cas d'une région en surplus, donc une région qui a déjà un problème à régler, si elle est en surplus et que, après avoir fait le bilan phosphore, là, elle demeure en surplus, il va falloir trouver des hectares de terre à cultiver, là, pour pouvoir épandre ces fertilisants.

1760

Si on se retrouve, là, qu'il n'y en a plus d'espace, donc, ça veut dire que si vous encouragez... si vous n'arrêtez pas le développement, si vous maintenez la possibilité que s'implantent d'autres entreprises, est-ce que ça veut dire que vous allez exiger ou... qu'on ne pourra pas faire autrement que d'exiger que ces lisiers soient traités -- c'est un peu ça que j'essaie de comprendre -- ou si vous les exportez ailleurs...

1765

1770 **M. MAURICE VIGNEAULT :**

O.K. Pour...

LA PRÉSIDENTE :

1775

... sur d'autres territoires?

Parce que j'ai un petit peu de difficulté...

M. MAURICE VIGNEAULT :

1780

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1785

... avec cette recommandation-là, parce que je ne vois pas toute la portée, là.

M. MAURICE VIGNEAULT :

1790

O.K. Pour les surplus existants, les connus, on pense que la solution, c'est le traitement, qui n'est pas une solution pour faire du développement mais qui est une solution pour régler une problématique actuelle.

1795

Conscient par contre que des gens possèdent des sols qui peuvent être encore disponibles pour faire du développement, des gens qui ont fait attention, qui ont été respectueux, qui ont été visionnaires, qui ont dit : nous autres, on a été bon citoyen, on a fait nos affaires comme il faut et on a de la capacité de produire plus parce qu'il nous reste des sols disponibles.

1800

Ce ne sont pas à ces gens-là d'assumer les surplus qui ont été créés sur d'autres entreprises pour répondre à toutes sortes d'impératifs, là, sociaux, économiques, tout un historique derrière ça, là... en arrière de ça, là.

LA PRÉSIDENTE :

1805

Donc, en d'autres termes, pour un producteur qui aurait des terres en pleine propriété et qui souhaiterait développer la production porcine, vous seriez plutôt favorable à autoriser l'implantation ou l'agrandissement, là, dans ce cas-là seulement. Si, par contre, un producteur n'aurait pas de terre, vous seriez plus réticent.

1810

Est-ce que c'est ça que je comprends?

M. MAURICE VIGNEAULT :

1815

C'est ça. Il ne faut pas implanter des nouvelles entreprises qui vont... qui devraient être supportées par du traitement ou de l'exportation sur des grandes distances ou... dans ces régions-là, si elles ne possèdent pas la totalité des sols pour disposer... si elles ne possèdent pas ou si elles n'ont pas à leur disposition, là, la totalité des sols pour épandre leurs déjections. Ce développement-là ne doit pas reposer sur du traitement ou sur... -- comprenez-vous?

1820

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Mais ça s'impose seulement dans les régions où il y a un surplus à l'heure actuelle ou ça s'impose partout?

1825 **M. MAURICE VIGNEAULT :**

C'est une problématique qu'il faut contrer dans des régions où est-ce qu'on a des fortes concentrations en surplus. On n'a pas besoin d'appliquer cette mesure-là dans des régions où est-ce qu'il y a des disponibilités de sol assez grandes pour gérer la problématique de quelques entreprises en surplus dans un espace relativement, là, près... une distance acceptable... acceptable au niveau, là, des coûts de transport et ces choses-là.

1830 **LA PRÉSIDENTE :**

1835 Monsieur Marquis?

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1840 En fait, je reste dans la même page et, sur vos recommandations en ce qui concerne la protection de l'environnement, en fait, c'est la recommandation qui vient juste avant celle que madame Boucher vient de parler, c'est-à-dire celle qui parle du principe de l'écoconditionnalité. Vous dites que le principe d'écoconditionnalité soit lié au respect des échéanciers prévus par le règlement des exploitations agricoles.

1845 Alors, j'aimerais bien comprendre un peu ce que vous voulez dire là-dedans, en termes des échéanciers. Ce que je me souviens d'avoir vu dans le règlement des exploitations agricoles, c'est lié aux questions de fertilisation.

1850 C'est donc dire, si je comprends bien, que votre principe d'écoconditionnalité, vous ne le lieriez qu'à cela. Parce qu'il y a quand même d'autres exigences, et qui ne sont pas liées à des échéances dans le REA, qui pourraient peut-être être utilisées dans le cadre d'un principe d'écoconditionnalité, je pense, entre autres, aux bandes riveraines et autres points semblables.

1855 Vous comprenez ce que je veux dire?

M. MAURICE VIGNEAULT :

1860 Oui, je comprends un peu... je pense comprendre et on verra, là, on verra. Effectivement, là, il n'y a pas de... on n'a pas de difficulté à ce que des gens aient un incitatif ou un accompagnement supplémentaire s'ils travaillent d'abord sur... dès maintenant sur des bandes riveraines ou des choses comme ça.

1865 On voit l'écoconditionnalité comme un moyen de support aux nouvelles pratiques qu'on doit mettre en place pour respecter... pas nécessairement une loi, mais un principe qu'il nous faudrait diminuer les problématiques de pollution.

1870 Le côté respect... le respect des échéanciers, ce qu'on ne veut absolument pas, c'est tomber dans... : on ne t'accordera plus d'aide de l'État pour pratiquer ta profession, hein, parce que les aides de l'État, présentement, ne tiennent pas compte, là, des coûts environnementaux

mais ils tiennent compte des prix du marché, ils tiennent compte... mais ils n'ont jamais été basés sur l'environnement, là.

1875 Alors, on ne peut pas enlever des aides de l'État qui avaient une fonction de supporter la production agricole versus des aléas du marché ou des aléas de température ou climatiques, sous prétexte qu'on ne respecte pas les règles environnementales qui sont à s'en venir dans le temps.

1880 Il faut que l'écoconditionnalité serve à venir supporter et encourager, amener les gens à adopter des pratiques environnementales d'une façon supportable... supportée et incitée plutôt que punitive.

1885 Alors, notre point de vue est là. On dit que l'écoconditionnalité, c'est un beau principe, ça peut être un outil intéressant, mais ça n'a pas à venir jouer dans les autres parties gouvernementales qui étaient basées sur les aléas du marché ou de température.

Je ne sais pas si ça vous éclaire?

1890 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Un peu, mais je pense qu'on a une autre personne qui veut apporter des éléments aussi, là..

1895 **M. YVON BROCHU :**

1900 Le seul élément que je veux rajouter un peu à ça, là, on est au niveau des audiences du BAPE, au niveau de la production porcine. Mais par contre, au niveau de l'environnement, tout qu'est-ce qu'on questionne là, nous autres, au niveau de la région de Québec, c'est encore... on va bien plus loin qu'au niveau des audiences du BAPE. C'est toutes les productions, en fin de compte, qui se trouvent à être touchées par les fumiers et ces affaires-là.

1905 Ça fait que dans ce contexte-là, il y a bien des choses, des précisions qu'on ne peut pas mettre sur une production parce que ça va être quoi l'autre production? Je pense qu'il faut y aller dans un ensemble de l'agriculture au complet versus le développement qu'on va faire, durable.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1910 O.K. Si j'ai bien compris aussi ce que disait monsieur Vigneault, c'est-à-dire, quand vous dites que ça ne devrait pas être lié justement aux questions de mauvais temps ou d'autre chose, c'est-à-dire, qu'à ce moment-là, vous pensez en particulier justement de ne pas lier à l'écoconditionnalité les argents qui peuvent venir, par exemple, de l'assurance agricole là-dedans, c'est de penser à d'autres mécanismes et non pas toucher à celui-là qui n'est pas là
1915 du tout pour ça.

Vous pensez, je suppose, à d'autres. Je ne sais pas si vous en avez en tête actuellement. Je suppose que, pour l'instant, c'est par exemple les taxes municipales... de ce genre de chose-là qui pourrait davantage être lié à l'écoconditionnalité.

1920

Je suppose que c'est ça un peu qui est votre point?

M. MAURICE VIGNEAULT :

1925

Mon point n'est pas ça doit être les taxes ou ça... il y a des choses...

Quand on a accordé comme société des aides de l'État à l'agriculture, c'était pour répondre à des impératifs de toutes sortes d'ordres, ça n'a jamais été pour répondre à des impératifs environnementaux. O.K.? Alors, d'enlever ces aides-là sous prétexte qu'il y a un problème environnemental alors qu'on devrait se servir d'un nouveau concept, d'un support additionnel pour encourager et inciter à amener l'agriculture à être plus respectueuse de l'environnement, on n'a pas à mélanger ces choses-là.

1930

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1935

O.K.

M. MAURICE VIGNEAULT :

1940

O.K.?

Je vous rappelle que notre concept du support à l'agriculture doit toujours être... on devrait toujours viser de supporter la ferme à dimension humaine. Par contre, là, il y a une relation, là, entre... quand on parle de support «ASRA» ou... ce qu'on vous dit, sur le côté ferme à dimension humaine, on dit, on devrait supporter davantage ça. Puis les aspects agroenvironnementaux, au niveau de l'écoconditionnalité, on doit s'en servir pour accompagner la démarche agricole vers une protection accrue de l'environnement, pas pour venir pénaliser les gens dans les autres facettes de la production...

1945

LA PRÉSIDENTE :

1950

Monsieur Beauchamp?

M. MAURICE VIGNEAULT :

1955

... on doit avoir une approche globale du support de l'État dans toutes ses composantes.

LA PRÉSIDENTE :

1960

Monsieur Beauchamp?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1965 Dans votre mémoire, vous utilisez le terme «modèle», de plusieurs manières. Vous parlez d'un modèle de ferme à dimension humaine par rapport à un modèle de type industriel. Ensuite, en page 9, vous réutilisez le même mot en disant : «Nous désignons par l'expression «type de ferme» tous les modèles qui se développent présentement au Québec...», ce qui laisse donc entendre qu'il y a, d'un côté, le modèle qui serait la ferme à la taille humaine, de
1970 l'autre côté, le modèle dit industriel, mais qu'à l'intérieur du modèle de la taille humaine, il y aurait des tas de sous-modèle ou de chose. Est-ce qu'on peut se comprendre?

C'est parce qu'un de nos mandats, c'est d'identifier les modèles. Alors, si vous êtes... vous êtes nos modèles là-dedans, si vous pouviez nous éclairer un peu, ce serait utile.

1975

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Brochu?

1980

M. YVON BROCHU :

Oui. Au niveau des modèles, on n'a pas un modèle spécifique. On en a un modèle à l'heure actuelle au niveau des coûts, au niveau de l'assurance stabilisation. Il y en a un modèle d'établi là.

1985

Quand on parle de modèle industriel, on fait référence assez souvent au niveau de l'intégration. Au niveau de ce modèle-là, au niveau des entreprises, nous autres, qu'est-ce qu'on veut, on veut développer une entreprise à dimension humaine, viable puis ces affaires-là; au niveau d'une municipalité, pour que les gens soient dans le milieu pour développer... -- ceux qui ont passé un peu avant nous autres, ils en ont parlé, on est «drette» là, nous autres aussi -- développer pour pouvoir garder nos écoles, ces affaires-là.

1990

Le modèle où qu'on dit, bien, industriel, c'est un salarié qui s'en va là puis le soir, il retourne en milieu urbain. Il n'y a pas d'économie à court terme et à moyen terme au niveau de nos municipalités, au niveau de la région comme telle.

1995

C'est ça qu'on dit, nous autres, au niveau de modèle. À un moment donné, il faut favoriser peut-être un plus que l'autre, mais à l'heure actuelle, le système dans lequel on est, c'est l'autre modèle qui est plus apte à cause qu'il... on dit souvent comme producteur, au niveau des normes «ACCEPT» toutes ces affaires-là, de la terre à la table, d'amener une qualité, mais les producteurs indépendants comme nous autres, on calcule qu'on a juste un petit bout, au niveau des bénéfices de la chaîne.

2000

Tandis que l'industrialisme, il l'a d'un bout à l'autre. Ça fait qu'il a un besoin financier beaucoup plus grand à développer puis à nous amener dans une situation où qu'on est là. C'est dans ce sens-là qu'on dit qu'il y a deux (2) modèles, puis il faut faire attention.

2005

Mais, c'est sûr que comme producteur, il va y avoir toujours des gens qui auront pas la capacité peut-être morale de supporter, des fois, des investissements. Il y en a qui sont capables d'être des chefs d'entreprise, puis il y en a qui vont rester toujours des salariés. Puis

2010

ça, on ne veut pas bloquer cette partie-là non plus, parce qu'il va y en avoir dans toutes les strates de la société.

2015 Ça fait qu'il faut faire peut-être un moindre mal dans tout ça, dire, oui, il y en a qui vont vouloir rester à salaire mais, par contre, il faudrait favoriser le développement de la ferme familiale.

LA PRÉSIDENTE :

2020 Oui, monsieur Vigneault?

M. MAURICE VIGNEAULT :

2025 Alors, si j'ai bien compris votre compréhension, effectivement, là, vous avez une lecture qui me semble assez juste, qu'on ne veut pas tomber, là, dans un cadre très fermé, hein? L'agriculture, là, c'est toutes sortes de choses, c'est des productions animales, des productions végétales, c'est souvent entrelacé entre eux, ces productions-là, c'est de l'agrotourisme, c'est différentes façons de faire.

2030 Alors, on ne veut pas se ramasser... un producteur agricole, là, s'il avait voulu avoir une description de tâches puis être encadré comme ça, là, il ne serait pas producteur agricole, hein? Le choix de liberté.

2035 Alors, on dit, à quelque part, il faut se donner un cadre ou une vision, puis on pense que la bonne vision doit se situer autour de la ferme à dimension humaine, qui répond aux impératifs, là, de durabilité de l'agriculture qu'on a exprimés tantôt.

2040 Il ne faut pas qu'on tombe, là, dans... écoutez, là, une ferme à dimension humaine, c'est quarante (40) vaches, c'est un monsieur puis... un agriculteur, une agricultrice, deux (2) enfants. Ce n'est pas ça, là. Ça peut prendre toutes sortes de formes et rester à dimension humaine.

2045 Alors, c'est pour ça qu'on parle de différents types de fermes à dimension humaine. Il n'y a pas... on ne pourra pas prendre une photo, là, et dire, ça, c'est reproductif dans le Québec partout. Il y a toutes sortes de réalités régionales, locales, d'opportunités de marché, de...

2050 Nous autres, ce qu'on dit, c'est qu'à travers ça, tant que ça va rester des entreprises qui vont répondre à un mode de production qui est à dimension humaine, qu'il nous reste à préciser, on en convient. On n'est pas inquiet, on va trouver à mettre les précisions qu'il faut ou le cadre qu'il faut pour rester dans cette dynamique-là.

2055 Mais on ne veut pas tomber dans du... la photo, puis il faut que tu ressembles bien gros à la photo, autrement... comprenez-vous? L'agriculture, ce n'est pas ça, là.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2060

Je comprends qu'il y aura aussi un espace de discussion, parce que quand les gens viennent nous voir ou qu'on comprend... quand d'autres parlent de taille humaine, ils ne pensent pas cinq (5) unités de travail, ils ont tendance à penser une unité de travail et si, en production porcine, on parle de cinq (5) unités de travail, on vous a posé la question, mais ça prend combien de porcs pour faire vivre cinq (5) unités de travail, ça prend combien de places porc? Si ça prend six mille (6 000) places porcs ou cinq mille (5 000) places porcs, le monde va dire, bien, c'est de la mégaporcherie.

2065

Alors, les mots ne sont pas définis dans la société où on est. Alors, on essaie de voir clair dans ça.

LA PRÉSIDENTE :

2070

Monsieur Brochu?

M. YVON BROCHU :

2075

Oui. Ça, c'est une très belle question, puis y répondre, ce serait peut-être farfelu aujourd'hui.

2080

Au niveau de l'environnement, les exigences, depuis que je suis parti en production et ces affaires-là, aujourd'hui, la production porcine, on les qualifie sans sol, mais en réalité, au niveau de l'environnement, ça prend des sols.

2085

À l'heure actuelle, dans le coût de production et toutes ces affaires-là, l'épandage des fumiers, le déneigement, les travaux aux champs ne sont pas comptés dans les unités de travail. Mais, si on englobe tout ça, que le lisier qu'on utilise, quelle superficie, qu'est-ce que ça donne d'emploi alentour, on peut peut-être généralement, à un moment donné, avec toutes les productions, se stabiliser pas mal vers des entreprises.

2090

Mais est-ce qu'on a la réponse à matin au niveau des audiences, c'est quoi les critères que vous allez nous établir? Ça fait qu'on ne peut pas dire c'est quoi le modèle à matin, parce qu'il faut attendre de voir la société, c'est quoi qu'ils vont accepter.

LA PRÉSIDENTE :

2095

Monsieur Dumais.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Est-ce que je peux continuer?

2100

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2105

Merci, Madame la Présidente.

2110

Ce qui est très intéressant dans votre mémoire, c'est que vous citez une étude américaine qui dit que «les exploitations agricoles de plus grande envergure ne produisent pas de façon plus efficiente que les petites fermes».

2115

Or, dans la littérature, tout ce qu'on nous dit constamment, c'est que les grosses fermes, les grosses entreprises peuvent produire à moins cher et ça semble comme une idée faite de tout le monde, ça, que plus c'est gros, plus il y a des économies d'échelle puis plus c'est rentable. Puis, est-ce que l'intégration ne correspond pas à ça, à cette idée de posséder toute une chaîne et d'avoir grand et, à ce moment-là, de faire des économies d'échelle?

2120

C'est intéressant comme citation. Êtes-vous capable de le valider au niveau de vos organisations ou de vos productions?.

M. YVON BROCHU :

2125

À l'heure actuelle, au niveau de la production porcine comme telle, je pense que c'est démontré que l'entreprise familiale, comme dans celle que je me situe, est beaucoup plus efficace quand on parle de bâtiment de ferme. Je ne dis pas financier à l'autre bout, parce qu'il touche à toute la chaîne alimentaire, ils ont les abattages, ils ont leur meunerie, ils vont chercher des profits dans la chaîne alimentaire jusqu'au bout, jusqu'à la table, alors que nous autres, on ne l'a pas.

2130

Ça que dans cette partie-là, oui, les autres sont beaucoup plus efficaces, ils ont plus... monétaire. Mais les résultats techniques au niveau de l'environnement et au niveau de la production porcine, je suis convaincu que c'est la ferme familiale qui l'a encore. Parce que le temps, le soir qu'il y a des problèmes au niveau des animaux, on est dans la ferme, on s'en va là, tandis que l'autre, le salarié, il a mis la clé dans la porte puis il est parti, il arrivera qu'est-ce qui voudra aux animaux.

2135

2140

C'est là qu'ils se situent, je pense, quand on dit, c'est rentable ou pas, là, il y a un bout de chemin à faire sur les deux (2) côtés. Moi, je dis que c'est la nôtre qui est encore la plus viable à l'échelle production, mais si on prend la chaîne alimentaire jusqu'à l'autre bout, c'est eux autres qui sont favorables à nous autres, en «motadit».

2145

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Vigneault?

2150

M. MAURICE VIGNEAULT :

Oui. L'agriculture, production porcine incluse, ça prend un minimum d'entreprises... une grandeur minimum d'entreprise pour atteindre une efficacité au niveau de la production. O.K.?

2155

Alors, on peut facilement avoir des bons rendements techniques sans nécessairement avoir une entreprise gigantesque. On peut avoir les mêmes rendements techniques, on peut avoir les mêmes capacités d'efficacité de production avec des entreprises de dimension plus restreinte.

2160

Les grandes entreprises, on nous dit toujours, elles ont accès à des économies d'échelle, c'est un fait, dont les petites entreprises ne peuvent pas bénéficier. Mais là, on ne parle plus du technique, on parle de l'économique.

2165

Et les causes... les retombées négatives sur la société ne sont jamais comptées dans les coûts. Alors, il y a des choses au niveau des routes, au niveau... tu sais, il y a un paquet d'éléments dont on ne tient pas compte et qui sont assumés par la société, dont profite la grande entreprise plus largement qu'une entreprise à dimension humaine, puis ça, on ne le compte pas.

2170

Ça fait qu'on dit, si on s'en revient sur... on n'a pas besoin d'avoir une grosse entreprise pour avoir l'efficacité technique parce qu'on veut quand même, comme société, que ce qu'on produit ne coûte pas trop cher aux consommateurs. Bien, ça, c'est de l'efficacité technique qui se traduit par des prix. Des économies d'échelle, s'il y en a, en tout cas, du moins, il ne faut pas que ce soit transposé à d'autre monde sous d'autres formes.

2175

Mais on sait qu'il y a des coûts, plus les entreprises sont grandes, qui tendent à se transférer, puis l'étude américaine... l'extrait de l'étude américaine le démontre, là, vous la relirez, elle le démontre assez bien qu'il y a des coûts qui sont transférés à la société, mais ils ne sont pas comptés quand on parle des économies d'échelle. Si on les mettait, il n'y en aurait peut-être bien plus d'économie d'échelle.

2180

Alors, il y a une zone, là, à analyser puis à réfléchir.

2185

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Marquis?

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

2190

Alors moi... lui, il a fini, mais moi je voulais continuer sur le même sujet, effectivement.

2195

C'est-à-dire que, je pense que, effectivement, votre réponse va dans ce sens-là, la réponse que monsieur Vigneault vient de donner. C'est-à-dire que j'ai lu, dans des documents de l'OCDE assez récemment, que les producteurs porcins ayant des unités de plus de mille (1 000) porcs, que leur coût de production, leur coût de production est de vingt pour cent (20 %) inférieur aux plus petites fermes, alors que c'est bien différent en Europe.

2200 Et, je pense que, effectivement, quand vous citez le document de... voyons!... United
Department of... le département de l'agriculture des Etats-Unis, que lorsqu'ils parlent
d'efficience, ils ne parlent pas que du coût de production, et je crois que c'est un peu ce que
vous avez soulevé, en ce sens qu'on retrouve, aussi, bien d'autres choses à ce niveau-là. Et
ce n'est pas nécessairement... l'efficience n'est pas nécessairement mesurée en termes de
coût de production.

2205

M. MAURICE VIGNEAULT :

2210 L'efficience, quand on parle d'efficience dans ce concept-là, c'est une efficience plus
globale. On peut la décortiquer, cette efficience-là, par secteur, mais si on la prend
globalement, ce n'est pas évident, là, que si on y met toutes les composantes, que la grande
entreprise est plus efficiente que la petite.

2215 Il y a des places où la petite est aussi efficiente, puis il y a des places où elle l'est plus,
puis il y a des places où elle l'est moins, mais si on le prend globalement, ça ne l'est
probablement pas plus.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Brochu?

2220

M. YVON BROCHU :

2225 Oui. Au niveau des grandes entreprises, on sait que l'effet levier au niveau des
moulées, qu'ils redistribuent ces affaires-là, ils touchent à tout. O.K.? Mais il y a un point qui
est très important au niveau de l'environnement, c'est que lorsqu'il donne un contrat à une
personne dans un rang, ils ne sont pas responsables de l'environnement. Ils font produire des
porcs à moindre coût, mais ils ne se tiennent pas responsables, tandis que nous autres,
comme producteurs indépendants, on a la responsabilité de l'environnement.

2230 Je pense qu'il y a un bout, là, que l'industrie, comme on parle à l'heure actuelle, devrait
peut-être investir un peu plus aussi dans l'environnement.

LA PRÉSIDENTE :

2235 J'aurais... -- ah, monsieur Beauchamp, allez-y. Je réserve mes questions.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Merci, Madame.

2240

2245 Il y a une critique implicite et je voudrais la faire expliciter un peu. Vous dites : «Au
cours de ces dernières années, on s'est engagé dans un modèle plus industriel, encouragé
dans ces sens par les politiques gouvernementales.» Et dans vos recommandations, en plus,
vous revenez, vous dites que tous les paliers du gouvernement prennent un engagement
ferme en faveur de l'agriculture à dimension humaine.

Quel est le rôle du ministère de l'Agriculture dans la définition d'un cadre de l'agriculture?

2250 Comment ça se fait que l'appareil gouvernemental vous incite à ça et est-ce que c'est la responsabilité du ministère de l'Agriculture de réfléchir de manière plus globale pour éviter ce phénomène dont vous souffrez, là?

LA PRÉSIDENTE :

2255

Monsieur Brochu?

M. YVON BROCHU :

2260

Bien, c'est vrai qu'au niveau de la production comme telle, on se... l'année exacte, c'est quatre-vingt-dix-huit (98), je pense, au niveau du gouvernement, à Saint-Hyacinthe, hein, qu'ils avaient demandé de doubler les exportations. C'est vrai que... ils visaient principalement la production porcine.

2265

Mais, au niveau d'environnement et toute la structure alentour n'a pas suivi. Les producteurs, ils ont dit : oui, on va y aller, on va avancer. Aujourd'hui, on a des problèmes de production, on dit de pollution, mais au niveau gouvernemental, toutes les choses en place n'ont pas avancé avec.

2270

C'est pour ça qu'on dit aujourd'hui que le gouvernement revoie leur position, puis les erreurs qui étaient... dans le passé, quand on parle au niveau de l'environnement, au niveau des fermes dans le territoire ici qui est déjà en surplus, justement quand on dit, les fermes qui sont en surplus aujourd'hui, il y a eu une demande gouvernementale, puis on demande au gouvernement d'aider financièrement à ces entreprises-là à se mettre en règle avant de développer quoi que ce soit d'autre.

2275

C'est pour ça. La demande est venue de quelque part. Aujourd'hui, les gouvernements en profitent. On a une balance commerciale qui est supérieure, on a un panier d'épicerie qui est le moins dispendieux dans bien grand, alors à quelque part, que si on coupe les aides de l'autre côté, bien, à quelque part, l'agriculture n'arrivera plus, là. On ne peut pas, comme producteurs, produire à des coûts de dix-neuf cent soixante-cinq (1965) non plus, là.

2280

Est-ce que l'État aide ou, est-ce qu'on aura un prix réellement pour le produit qu'on produit au Québec?

2285

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Mais je ne vous posais pas une question sur l'environnement, je vous posais une question sur le modèle industriel. Vous dites, l'État nous a poussés vers le modèle industriel et je vous demande comment, et ensuite de ça, le rôle du ministère de l'Agriculture dans ça?.

2290

M. YVON BROCHU :

2295 Comment? Avec les assurances stabilisation... tant qu'ils ont à l'heure actuelle les profits de toute la chaîne, en plus, l'assurance stabilisation des revenus qui est pour les producteurs qu'on avait établis au départ producteurs indépendants, entre autres, parce qu'on se souvient, il y avait... les grandes entreprises, au départ, les gouvernements, ils avaient mis des plafonds. Ils les ont fait sauter, ces plafonds-là. En faisant sauter ces plafonds-là, l'industrie a développé à grand rythme parce qu'ils avaient déjà des profits à l'autre bout de la chaîne plus l'assurance stabilisation qui rentrait, avaient les moyens d'avancer beaucoup plus rapidement que n'importe quelle autre production. C'est dans ce style-là.

LA PRÉSIDENTE :

2305 Monsieur Vigneault?

M. MAURICE VIGNEAULT :

2310 Oui. Alors, bon, je ne sais pas si ç'a été perçu comme un reproche. Ce n'est pas un reproche. Je faisais... on faisait appel à notre sens critique de l'historique et il n'y a pas de reproche dans ça, là. On constate, c'est un constat.

2315 On constate que, comme société, hein -- parce que le ministère de l'Agriculture n'est pas détaché de la société lui non plus, là -- on constate que, comme société, pendant plusieurs années, on a axé -- Yvon en a parlé un peu -- on a axé... par le biais de l'État, on a dirigé la production dans un modèle spécialisé, axé sur des unités de production pour faire monter le PIB.

2320 C'est un beau geste de société, hein? On était là, il y a dix (10) ans, il y a quinze (15) ans, puis on est en train de prendre conscience, comme société, que, woups!, on en a échappé des bouts. Nous autres, on dit, le ministère de l'Agriculture et les autres ministères, et la société en général a une responsabilité de recentrer le développement agricole, porcine ou autres, vers des bases qui tiennent plus compte de l'humain, un peu moins de l'économique. On ne mettra pas l'économique de côté. Ces facteurs économiques ne sont pas une cible comme société, là.

2330 La société, ce qu'elle veut... on prend de plus en plus conscience que ce n'est pas juste faire un meilleur PIB, c'est avoir une meilleure qualité de vie. Mais il y a plusieurs années, la société, elle associait à la qualité de vie seulement qu'à des facteurs économiques ou grandement à des facteurs économiques.

2335 Puis on veut se resituer dans le débat social d'aujourd'hui. Oui, les facteurs économiques participent à la qualité de vie, mais ce n'est pas la cible en soi, c'est un moyen. Alors, on dit, recentrons par le biais de nos... l'outil que la société a entre les mains, qui est les différents ministères, puis recentrons notre agriculture sur une dimension qui est basée d'abord sur l'humain, supportée par l'économique et autres fonctions.

LA PRÉSIDENTE :

2340 Je poserais une dernière question, ce sera vraiment la dernière parce que le temps est
écoulé.

2345 Dans votre section «Cohabitation», vous recommandez que le monde municipal
accepte d'être partenaire dans une démarche visant à sensibiliser et à informer la population
sur les réalités agricoles. Le monde municipal, là, doit participer et être un partenaire dans une
démarche de sensibilisation.

2350 Alors, est-ce que ce n'est pas le cas actuellement? Est-ce que c'est différent?
Qu'est-ce que vous attendez de plus que ce qui existe maintenant, de la part du milieu
municipal?

M. MAURICE VIGNEAULT :

2355 Ce n'est pas... ce n'est pas systématiquement le cas aujourd'hui. On prend
conscience que, quand on est capable d'«assire» le monde municipal avec... -- quand on parle
de la question agricole -- avec des producteurs agricoles, on est capable ensemble de faire un
bon travail social.

2360 Je vais vous donner un exemple. Ça, je pense que ça va être la façon la plus simple.

Je viens de m'«assire» avec une MRC pour négocier un RCI sur le déboisement, qui
est considéré comme très sévère par tout le monde autour. Puis les gens... il n'y a pas... on
n'a pas levé d'insatisfaction à date de la part des gens qu'on représentait, les producteurs
agricoles et forestiers.

2365 C'est quoi qui a fait ça? C'est la façon dont ç'a été fait. Ce n'est pas le résultat qui...
ils acceptent le résultat parce que la démarche a été bonne, parce qu'elle a été faite de concert
et parce que les gens qui ont pris des décisions ou qui ont suivi ce débat-là étaient informés et
conscients des différents facteurs avec lesquels il fallait travailler.

2370 Ça fait que si le monde municipal, ils veulent de bonne foi participer avec nous autres à
une bonne diffusion de la connaissance de nos impératifs locaux, agricoles et autres, on est
capable, avec le monde municipal, qu'on pense que ce qui doit être privilégié dans cette
approche-là, on est capable, avec le monde municipal, d'avoir une bonne relation avec le
restant de la société, tout simplement. Ça aiderait à faire tomber beaucoup de tension.

2380 Quand ça se fait, ça marche. Et, quand on voit beaucoup de tension entre le monde
agricole et les autres citoyens, quelquefois on s'aperçoit qu'il y a eu un petit laisser-aller de la
part du monde municipal pour accompagner tout ce monde-là dans la démarche de
compréhension.

C'est un peu ça.

LA PRÉSIDENTE :

2385 Monsieur Dumais?

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2390 Je sais que ça doit être la dernière question, mais vous avez... une sous-question. Vous avez ouvert un dossier tellement intéressant sur le déboisement et vous avez dit quelque chose que je n'ai pas très bien compris. Je ne sais pas si vous pourriez nous expliquer mieux qu'est-ce qui s'est passé dans la MRC, à propos de cette question de déboisement.

2395 **M. MAURICE VIGNEAULT :**

Oui. Bien, pour comprendre, je le rapportais comme exemple, d'ailleurs, là, pas comme...

2400 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Bien, c'est un exemple intéressant, là.

M. MAURICE VIGNEAULT :

2405

O.K. Il y a eu une préoccupation, il s'est fait du déboisement dans une petite partie de la MRC, ça a soulevé des passions et des gens ont interpellé la MRC pour qu'elle adopte un RCI rapidement.

2410

On est allé rencontrer notre MRC, on a dit... : «Conscient que s'il y a... il y a un indice ici, hein, il n'y a pas une catastrophe mais il y a un indice ici qu'il se pourrait qu'on embarque dans une phase de déboisement plus importante dans notre MRC. On comprend votre besoin d'y réfléchir et de probablement orienter ce déboisement-là. On vous propose de s'«assire» avec vous et d'analyser ensemble, si on partage les mêmes préoccupations.»

2415

Alors, il y a eu un échange, pas une négociation, un échange entre le monde municipal et le monde agricole et forestier, pour constater qu'il y a certaines préoccupations qu'on partageait et qu'on devait ensemble intervenir, pas pour arrêter le déboisement, pour l'encadrer, et qu'on devait définir ensemble certaines cibles et mettre des règles pour nous amener à cette cible-là.

2420

Quand on a eu fini la démarche, je m'attendais quand même à quelques soubresauts de quelques producteurs, parce qu'à toutes les fois que tu encadres quelqu'un, des fois, ils... et on n'en a pas eu, ça m'a surpris. Je me suis posé la question pourquoi on n'en avait pas eu et j'ai réalisé que c'est probablement... -- alors là, c'est presque de la sociologie que je suis en train de faire là, pour un gars qui a à peu près pas de formation, c'est spécial, vous prendrez ce que... vous analyserez ça à la mesure de -- j'ai constaté que les gens avaient apprécié le comment on l'avait fait, avant de se poser des questions sur le résultat. Et ils sont arrivés à la conclusion que les choses ayant été bien faites, le résultat devait être satisfaisant.

2425
2430

Je pense que c'est pour ça que ça l'a fait tomber les tensions. Tout le monde semble heureux avec ce RCI-là qui est pourtant considéré comme assez sévère. Puis pourtant, on n'est pas malheureux avec, parce que la façon de le faire a été bien faite.

2435 **LA PRÉSIDENTE :**

Et, est-ce qu'il a été adopté, ce RCI?

2440 **M. MAURICE VIGNEAULT :**

Ah oui, il est adopté.

LA PRÉSIDENTE :

2445 Oui?

M. MAURICE VIGNEAULT :

2450 Il n'a pas fait de vagues, vous n'en avez pas entendu parler à nulle part. Tout le monde est heureux avec, parce que la démarche était bonne.

LA PRÉSIDENTE :

2455 Et, il s'agit de quelle MRC?

M. MAURICE VIGNEAULT :

La MRC de l'Érable. C'est un exemple.

2460 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

Alors, Messieurs, on tient à vous... -- oui, monsieur Brochu, vous vouliez rajouter?.

2465

M. YVON BROCHU :

Je vais juste rajouter de quoi.

2470 Toutes les démarches qui se sont faites, je pense, c'est bon pour l'agriculture, c'est bon pour les citoyens aussi, qu'ils comprennent l'agriculture, de quelle façon qu'elle est faite. Puis, on n'est pas là pour polluer. Puis, là-dessus, je vais vous remettre des photos de mes onze (11) petits-enfants, qui représentent l'agriculture de demain. Ils veulent être là.

2475 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Brochu.

2480

M. MAURICE VIGNEAULT :

Je vous remercie beaucoup de nous avoir entendus.

2485 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, nous vous remercions d'avoir participé à cette consultation publique.

2490 Alors, nous terminons notre séance de ce matin à ce moment-ci et nous reprenons à treize heures trente (13 h 30) cet après-midi. Nous aurons, cet après-midi... -- je n'ai pas la bonne feuille... ah, ici -- nous avons cinq (5) présentations cet après-midi.

Alors, au plaisir de vous revoir.

2495 **(FIN DE LA SÉANCE)**

2500 **Je, soussigné, MICHEL OLIVIER, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle en cette séance prise au moyen de la sténotypie, le tout conforme à la loi.**

Michel Olivier, s.o.